

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1640

3 août 2007

SOMMAIRE

Acqua Marcia International S.A.	78719	Immomit	78678
Adastree S.A.H.	78674	Intrapack Holding S.A.	78704
Alcina S.A.	78706	IXI Holding S.A.	78686
Alex-Ander S.A.	78678	LDC S.A.	78704
Alpha Conseil S.A.	78679	Lex Life & Pension S.A.	78684
Andava Holding S.A.	78682	Lloyds TSB Bank plc	78706
Aquila S.A.	78705	Lux-Omnia S.A.	78720
Aravis Investissements S.A.	78678	Magnard Holding S.A.	78702
AR-PA-AN	78680	Maputo Company S.A.	78720
Caiapo S.A.	78674	MWZ Finance S.à r.l.	78686
Catalyst Recovery Europe S.A.	78681	Nocor S.A.	78679
CB Richard Ellis Investors S.à r.l.	78679	Office ERNEST T. FREYLINGER S.A.	78677
CEREP Investment Birmingham S.à r.l. ..	78682	OMA	78675
CEREP Ivry Seine S.à r.l.	78684	Parc Louvigny Intermediary Holdco S.A.	78709
Claes Frostell RC S.à r.l.	78677	Parissimmo S.A.	78677
Dommel Investments S.A.	78681	Prologis France II Sàrl	78705
Dommel Investments S.A.	78680	ProLogis France IX S.à r.l.	78682
Elia Peintures s.à r.l.	78703	ProLogis France VII S.à r.l.	78706
E.T.T. European Trade and Transport S.A.	78675	Red Cloud Holding S.A.	78676
European Tourism S.A.	78674	Rurik Real Estate Investment S.A.	78687
Eurosoft Project S.A.	78686	Samson International Holding S.A.	78679
EX&CO S.à r.l.	78675	Sartable S.A.	78676
Executive Search Company S.A.	78676	Shady International S.A.	78705
Ferrari Host SA	78674	Sonica Investments S.A.	78704
Finsev S.A.	78720	Tebia Company S.A.	78681
GWM Alternative Investments	78676	Trade Planet S.à r.l.	78677
I.A.L. International Acquisitions Luxem- bourg Holding S.A.	78675	Vertlion S.A.	78680

Ferrari Host SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 83.337.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

Pour FERRARI HOST S.A.

Signature

Référence de publication: 2007077294/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08757. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Adastree S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 18.972.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007077337/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08449. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

European Tourism S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 58.717.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

Pour EUROPEAN TOURISM S.A.

Signature

Référence de publication: 2007077280/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08769. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Caiapo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 118.162.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

Pour CAIAPO S.A.

Signature

Référence de publication: 2007077281/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08767. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

OMA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 42.596.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007077338/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08442. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

EX&CO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 61, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 60.583.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EX & CO S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007077297/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09393. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

I.A.L. International Acquisitions Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 51.501.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

Pour **I.A.L. - INTERNATIONAL ACQUISITIONS LUXEMBOURG HOLDING S.A.**

Signature

Référence de publication: 2007077258/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08805. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

E.T.T. European Trade and Transport S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 27.759.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

Pour **E.T.T. - EUROPEAN TRADE AND TRANSPORT S.A.**

Signature

Référence de publication: 2007077257/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08806. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

GWM Alternative Investments, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 103.610.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007077129/3085/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09643. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Red Cloud Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 83.344.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

Pour RED CLOUD HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007077252/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08754. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Sartable S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R.C.S. Luxembourg B 101.080.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SARTABLE S.A.

FIDUPLAN S.A.

Signature

Référence de publication: 2007077123/752/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03733. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Executive Search Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 83.352.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EXECUTIVE SEARCH COMPANY S.A.

FIDUPLAN S.A.

Signature

Référence de publication: 2007077122/752/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03731. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Parissimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 56.537.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007077127/1053/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09984. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Trade Planet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 73.299.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

Pour TRADE PLANET S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007077255/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08807. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Office ERNEST T. FREYLINGER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 234, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 65.192.

Le bilan au 31 décembre 2006, le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire et le rapport du Commissaire aux comptes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007075810/1801/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04461. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Claes Frostell RC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 113.538.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

Pour CLAES FROSTELL RC S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007075809/1081/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03995. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Immomit, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 48.401.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 8 juin 2007 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Raymond Balsen, Administrateur, administrateur de sociétés, 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Maître Tom Loesch, Administrateur, avocat, 35, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Monsieur Yves Du Petit Thouars, Administrateur, administrateur de sociétés, 80, rue Taibout, F-75009 Paris, France;

- Madame Angèle De Liedekerke Beaufort, Née Blaton, Administrateur-Délégué, administrateur de sociétés, 20, avenue de Florimont, CH-1006 Lausanne, Suisse;

- Monsieur Hadelin Comte De Liedekerke Beaufort, Administrateur-Président, administrateur de sociétés, 20, avenue de Florimont, CH-1006 Lausanne, Suisse.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

L'assemblée générale du 8 juin 2007 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, RCS Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 8 juin 2007.

Pour IMMOMIT, Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2007074739/833/26.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF06781. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

Alex-Ander S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 107.283.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Le Domiciliataire

Référence de publication: 2007075808/58/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08657. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Aravis Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 50.899.

—
Le bilan au 31 décembre 2006, le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire et le rapport du Commissaire aux comptes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007075811/1801/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04465. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Alpha Conseil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R.C.S. Luxembourg B 56.225.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, sàrl LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2007077562/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF08205. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Nocor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 91.856.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007077570/1012/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09672. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Samson International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 57.151.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007077567/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09935. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

CB Richard Ellis Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 94.168.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2007.

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007077353/805/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10276. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

AR-PA-AN, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3441 Dudelange, 95, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 101.548.

Constituée par-devant M^e Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 25 juin 2004, acte
publié au Mémorial C n^o 886 du 2 septembre 2004.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

Pour AR-PA-AN S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007077564/1261/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF09275. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Vertlion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 115.349.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 8 juin 2007 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Laurent Heiliger, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, place Winston Churchill L-1340 Luxembourg;

- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Monsieur Henri Grisius, Administrateur-Président, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, xplace Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

L'assemblée générale du 8 juin 2007 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, RCS Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 8 juin 2007.

Pour VERTLION S.A., Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2007074740/833/23.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF06783. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

Dommel Investments S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 640.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 59.926.

La société a été constituée suivant acte notarié reçu en date du 3 juillet 1997, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 554 du 8 octobre 1997, dont la dernière modification des statuts est intervenue suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 décembre, 2001 publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 675 du 2 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007077254/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF09098. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Dommel Investments S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 640.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 59.926.

—
La société a été constituée suivant acte notarié reçu en date du 3 juillet 1997, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 554 du 8 octobre 1997, dont la dernière modification des statuts est intervenue suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 décembre, 2001 publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 675 du 2 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007077253/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF09105. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Tebia Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 117.357.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

Pour *TEBIA COMPANY S.A.*

Signature

Référence de publication: 2007077293/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08759. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Catalyst Recovery Europe S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.860.000,00.

Siège social: L-4832 Rodange, 420, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 16.298.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007077128/1729/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09946. - Reçu 44 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Andava Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 56.168.

Le bilan et l'annexe au 31 mars 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2007.

Pour ANDAVA HOLDING S.A.

HRT REVISION S.à r.l.

Le domiciliataire

D. Ransquin

Référence de publication: 2007077573/565/17.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10246. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

ProLogis France IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 70.137.

Le bilan des résultats au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2007.

ProLogis DIRECTORSHIP Sarl

Gérant

P. Cassells

Gérant

Référence de publication: 2007075815/1127/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007, réf. LSO-CF04857. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

CEREP Investment Birmingham S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 8.660,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.267.

In the year two thousand and seven, on the thirty-first day of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

COLMORE PLAZA JV S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 121.599, (the «Sole Shareholder»);

in its capacity as Sole Shareholder of CEREP INVESTMENT BIRMINGHAM S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 116.267 and incorporated by deed drawn up

on 12 April 2006 by the notary Maître Joseph Elvinger and published in the Mémorial C number 1369 on 15 My 2006 (page 65692), (the «Company»);

hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 200-2 of Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law»).

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Regis Galiotto, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the Articles to expressly provide for the possibility of interim dividends and consequently insert a second paragraph in the article 17 of the Articles, which shall be read as follows:

«The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital. The balance of the net profit may be distributed to the unitholders) in proportion to its/their unitholding in the Company.

The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles of Incorporation.»

Costs and expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be home by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,800.- Euros.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente et un mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

COLMORE PLAZA JV S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B. 121.599, (l'«Associé Unique»);

en qualité d'Associé Unique de CEREP INVESTMENT BIRMINGHAM S.à r.l. une société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B. 116.267 et constituée en vertu d'un acte du notaire Maître Joseph Elvinger instrumentant le 12 avril 2006, publié au Mémorial, du 15 juillet 2006, numéro 1369 (page 65692) (désignée ci-après comme la «Société»);

adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L'Associé Unique est représenté par Regis Galiotto, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier les Statuts pour prévoir expressément la possibilité de distribution de dividendes intérimaires et d'insérer en conséquence un deuxième paragraphe à l'article 17 des Statuts, qui doit être lu comme suit:

«Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution de la réserve légale, jusque 'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par le conseil de gérance montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'année fiscale précédente, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuâmes, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la loi ou des présents Statuts.»

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à 1.800,- Euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, Relation: LAC/2007/11456. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007076759/211/86.

(070083247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Lex Life & Pension S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 36.790.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 avril 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 389 du 16 octobre 1991.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2007.

LEX LIFE & PENSION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007077119/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09794. - Reçu 48 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

CEREP Ivry Seine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 102.534.

In the year two thousand and seven, on the thirty-first day of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

CEREP S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 83.245, and whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Memorial») under number 888 dated 13 September 2005, page 42588 (the «Sole Shareholder»);

in its capacity as Sole Shareholder of CEREP IVRY SEINE S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 102.534 and incorporated by deed drawn up on 6 July 2004 by the notary Maître Joseph Elvinger and whose articles have been published in the Memorial under number 1093, dated 28 October 2004, page 52420 (the «Company»);

hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 200-2 of Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law»).

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Regis Galiotto, jurist, residing at Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the Articles to expressly provide for the possibility of interim dividends and consequently insert a second paragraph in the article 17 of the Articles, which shall be read as follows:

«The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital. The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to its/their unitholding in the Company.

The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles of Incorporation.»

Costs and expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,800.- Euros.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente et un mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

CEREP S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 83.245, constituée en vertu d'un acte du 13 avril 2005 et dont les statuts ont été publiés dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») sous le numéro 888 daté du 13 septembre 2005, page 42588 (l'«Associé Unique»);

en qualité d'Associé Unique de CEREP IVRY SEINE S.à r.l. une société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 102.534 et constituée en vertu d'un acte du notaire Maître Joseph Elvinger instrumentant le 6 juillet 2004 et dont les statuts ont été publiés dans le Mémorial sous le numéro 1092 en date du 28 octobre 2004, page 52420 (la «Société»);

adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L'Associé Unique est représenté par Regis Galiotto, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier les Statuts pour prévoir expressément la possibilité de distribution de dividendes intérimaires et d'insérer en conséquence un deuxième paragraphe à l'article 17 des Statuts, qui doit être lu comme suit:

«Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par le conseil de gérance montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'année fiscale précédente, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la loi ou des présents Statuts.»

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à 1.800.- Euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte,

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, Relation: LAC/2007/11463. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007076754/211/89.

(070083218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

IXI Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 55.184.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

Pour IXI HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007077259/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08800. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

MWZ Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 115.838.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

Pour MWZ FINANCE S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007077130/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08692. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Eurosoft Project S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 108.642.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

Pour EUROSOFTE PROJECT S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007077117/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08702. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Rurik Real Estate Investment S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 129.076.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the nineteenth day of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ASTIN CAPITAL MANAGEMENT LIMITED with its registered address at 29, Gloucester Place, London W1U 8HX, United Kingdom, registered under the number 04320857 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Bertrand Gérardin, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 18 June 2007.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its respective capacity, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation of a company, which it declares to establish as follows:

Chapter I. Name - Registered office - Duration - Object

Art. 1. Name.

1.1 There exists among the shareholders and all those who may become holders of the shares, a public limited liability company (*société anonyme*) under the name of RURIK REAL ESTATE INVESTMENT S.A. (the Company).

1.2 Any reference to Shareholders in the present articles of incorporation (the Articles and each an Article) shall be a reference to one (1) shareholder only as long as the Company shall have one (1) shareholder.

Art. 2. Registered Office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company (the General Meeting of Shareholders), deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of directors of the Company (the Board of Directors).

2.2 The Board of Directors shall further have the right to set up offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside of the Grand Duchy of Luxembourg.

2.3 If extraordinary events of political, economic or social nature, likely to impair the normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries, shall occur or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such a transfer will have no effect on the nationality of the Company, which shall remain a Luxembourg company. The declaration of the provisional transfer abroad of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the officer of the Company best placed to do so in the circumstances.

Art. 3. Corporate Objects.

3.1 The object of the Company is to:

(a) carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings in any company or firm in any form whatsoever, whether or not holding real estate, and, the administration, management, control and development of those shareholdings;

(b) acquire, develop, promote, manage, lease and/or sell real estate to directly or indirectly, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as perform directly or indirectly all operations relating to real estate matters including but not limited to acting as a trustee in relation to real estate properties;

(c) establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and intellectual property rights (including but not limited to patents and trademarks) of whatever origin; to acquire convertible and other debt securities and patents, by way of investment, subscription, underwriting or option, and realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise;

(d) give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company or which are affiliated to it and to grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees; to pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets;

(e) take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects; and

(f) borrow from subsidiaries and/or affiliates of the Company and/or any other person or entity in any form and proceed to the issue of bonds and debentures.

Art. 4. Duration. The Company exists for an unlimited duration.

Chapter II. Share capital - Shares - Rights and obligations of Shareholders

Art. 5. Share Capital.

5.1 The subscribed share capital of the Company is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) consisting of 31,000 (thirty-one thousand) ordinary shares of a par value of EUR 1.- (one Euro) each.

5.2 Without prejudice to article 5.5 below, the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3 As a consequence, the Board of Directors is authorised and empowered to:

(a) implement a capital increase by issuing from time to time new shares to be paid up in cash or by way of contribution of assets in kind, by incorporating reserves or profits carried forward or in any other manner, including the exercise of warrants and the conversion of convertible bonds;

(b) fix the place and the date of the issue or the successive issues of shares, the issue price, with or without a premium, the date from which the shares shall bear dividend and the terms and conditions of subscription and payment of the new shares;

(c) abolish or limit the preferential subscription right of the shareholders when proceeding to the issue of new shares to be paid up in cash.

5.4 The above mentioned authorisation will be valid for a period of five years from date of incorporation of the Company and it may be renewed by a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders as to the shares of the authorised capital which will not have been issued by the Board of Directors before then.

5.5 Each time the Board of Directors acts to render effective the increase of capital as authorised above, the present article of the Articles shall be amended so as to reflect the increase of the subscribed capital, and the Board of Directors or any person authorised by the Board of Directors shall state such amendment in the form prescribed by law.

Art. 6. Shares.

6.1 The shares of the Company shall be in registered form. The shares of the Company cannot be converted into bearer shares.

6.2 A register of shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. Ownership of shares will be established by an entry in this register.

6.3 Certificates of these entries will be taken from a counterfoil register and signed by the chairman of the Board of Directors and one other director.

6.4 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.5 However, where shares are recorded in the register of shareholders on behalf of one or more persons in the name of a professional depository of securities or any other depository (such professionals or other depositories being referred to hereinafter as Depositories) or of a sub-depository designated by one or more Depositories, the Company - subject to it having received from the Depository with whom those shares are kept in account an attestation in proper form - will permit those persons to exercise the rights attaching to those shares, including admission to and voting at general meetings, and shall consider those persons to be holders for the purposes of Article 7 of the present Articles. The Board of Directors may determine the requirements with which such attestations must comply. Notwithstanding the foregoing, the Company will make payments, by way of dividends or otherwise, in cash, shares or other assets only into the hands of the Depository or sub-depository recorded in the register or in accordance with their instructions, and that payment shall release the Company.

6.6 Certificates confirming that an entry has been made in the register of shareholders will be provided to the shareholders and, in the case provided for in Article 6.5 of the present Articles upon request, to the Depositories or sub-depositories recorded in the register. Without prejudice to the modalities for the transfer of fungible shares in the case provided for in the foregoing paragraph of the present Article, the transfer of shares shall be made by a written declaration of transfer inscribed in the register of shareholders and dated and signed by the transferor and the transferee, or by their agents provided that they can prove they have the necessary powers. Transfers may also be carried out by handing the share certificate in to the Company endorsed for the benefit of the transferee. The Company may accept any other document, instrument, writing or correspondence as sufficient proof of the transfer.

6.7 No entry shall be made in the register of shareholders and no notice of a transfer shall be recognised by the Company during the period starting on the fifth working day before the date of a general meeting and ending at the close of that general meeting, unless the Company fixes a shorter period.

6.8 Unpaid amounts, if any, on issued and outstanding shares may be called at any time at the discretion of the Board of Directors, provided however that calls shall be made on all the shares in the same proportion and at the same time. Any sum, the payment of which is in arrears, automatically attracts interest in favour of the Company at the rate of ten (10) per cent. per year calculated from the date when payment was due.

6.9 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

6.10 The Board of Directors shall make all decisions that are required to be made in connection with possible offering and/or listing of shares of the Company on a regulated market, including without limitation executing an underwriting agreement as well as deciding on such listing and on the registration of shares with the depository system. Such registration may result in conversion of shares into book entry form as long as shares will be so registered.

Art. 7. Rights and Obligations of Shareholders.

7.1 As from the moment on which, and for so long as some or all of shares of the Company are admitted to trading on a regulated market situated or operating within a Member State of the European Union, any natural or legal person, acting alone or in concert with others, who would come to acquire or dispose of shares of the Company, or any other securities of the Company targeted by applicable law, shall comply with applicable reporting requirements within the timeframe set forth by applicable law.

7.1 According to the terms of the provisions of the Luxembourg law dated 19 May 2006 regarding public takeover bids (the Takeover Law), where a natural or legal person, as a result of his/her own acquisition or the acquisition by persons acting in concert with him/her, holds obtains shares of the Company which, added to any existing holdings of those shares of his/hers and the holdings of those shares in the Company of persons acting in concert with him/her, directly or indirectly give him/her a 33 1/3 % of voting rights in the Company, giving him/her control of the Company, such a person is required to make a bid as a means of protecting the minority shareholders of the Company.

Chapter III. Management - Supervision

Art. 8. Appointment and Dismissal of Directors.

8.1 For so long as the Company only has one shareholder, the Company may be managed by one (1) director only. In case of plurality of shareholders, the Company shall be managed by a Board of Directors of at least three (3) members. The director(s) of the Company, either shareholders or not, are appointed for a term which may not exceed six (6) years by a General Meeting. The director(s) may be dismissed at any time and at the sole discretion of a General Meeting.

8.2 When a legal entity is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative in order to accomplish this task in its name and on its behalf (the Representative). The Representative is subject to the same conditions and obligations, and incurs the same liability as if he was performing this task on his own behalf, without prejudice to the joint liability of the Legal Entity. The Legal Entity cannot revoke the Representative unless it simultaneously appoints a new permanent representative.

8.3 Retiring members of the Board of Directors are eligible for re-election.

8.4 In the event of a vacancy on the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect by majority vote a director to fill such vacancy until the next General Meeting.

8.5 Any reference to the Board of Directors in the Articles shall be a reference to the sole director (if at all the Company only has one) as long as the Company shall have one (1) Shareholder.

Art. 9. Meetings of the Board of Directors - Conflicts of interests.

9.1 The Board of Directors will elect a chairman from among its members. It may further choose a secretary, either director or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.

9.2 The chairman will preside at all meetings of the Board of Directors. In his absence, the Board of Directors will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

9.3 Any director shall have access to any information transmitted to the Board of Directors at any time upon his request.

9.4 Meetings of the Board of Directors are convened by the chairman or by any other two members of the Board of Directors.

9.5 The Board of Directors will meet as often as the Company's interests or the Law so require, or each time two directors at least so require (or one director, where the Company only has one).

9.6 The directors will be convened separately to each meeting of the Board of Directors. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least an eight (8) days prior written notice of board meetings shall be given.

9.7 The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

9.8 The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice.

9.9 The notice may be waived by the consent in writing of each director and send by regular mail, courier or email to the Company. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

9.10 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another director as his proxy. The signed proxy may be sent to the agent or to the Board of Directors by regular mail, courier or email.

9.11 A director may represent more than one of his colleagues, under the condition however that at least two directors are present at the meeting.

9.12 Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by conference call, by videoconference or by other similar means of communication allowing (i) all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another, (ii) all the persons taking part at the meeting to be identified and (iii) an effective participation to the meeting being broadcasted without disruption. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and is deemed to be held at the registered office of the Company.

9.13 The Board of Directors can validly debate and take decisions only if a quorum consisting of half of its members are present or represented.

9.14 All resolutions of the Board of Directors shall require a simple majority of the Directors present or represented at the board meeting in which the quorum requirements set forth in the present article are met. In case of a tied vote the Chairman shall have a casting vote.

9.15 In urgent cases the Board of Directors can take decisions in writing. These decisions shall be as valid as if they had been taken by a meeting of the Board of Directors, provided that they have been approved and signed by all members of the Board of Directors without exception. Such approvals and signatures can figure on one sole document or on multiple copies of one and the same minutes and can be sent to the attention of the Board of Directors of the Company by regular mail, courier or email to form together evidence of a resolution being validly adopted by the Board of Directors, provided in the last alternative that the original hard copy of the signed minute be sent to the Company shortly thereafter.

9.16 A director having a personal interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the Board of Directors shall be obliged to inform the Board of Directors thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceeding of the Board of Directors. At the next General Meeting, before votes are taken in any other matter, the shareholder shall be informed of those cases in which a director had a personal interest contrary to that of the Company.

9.17 However in the case of a sole director, the conflict must only be mentioned in a record of the operations between the director concerned and the company, but the director may continue to take part in the relevant proceedings of the Board of Directors.

9.18 Articles 9.16 and 9.17 of the Articles shall not apply if the decisions of the Board of Directors or those of the director relate to standard transactions concluded in normal market conditions.

9.19 If a quorum of the Board of Directors cannot be reached due to a conflict of interest, resolutions passed by the required majority of the other members of the Board of Directors present or represented at such meeting and voting will be deemed valid.

9.20 Meetings of the Board of Directors may be held temporarily abroad until the complete cessation of abnormal circumstances. However, the meeting of the Board of Directors shall never be held in the United Kingdom.

9.21 No contract or other transaction between the Company and any other company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company have a personal interest in, or are a director, associate, officer or employee of such other company, firm or other entity. Any director who is director or officer or employee of any company, firm or other entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, merely by reason of such affiliation with such other company, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 10. Rules and Minutes of Meetings of the Board of Directors.

10.1 The Board of Directors will adopt internal rules setting out further principles of its functioning.

10.2 The decisions of the Board of Directors will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the chairman or by any two other directors. Any proxies will remain attached thereto.

10.3 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman or by any two other directors.

Art. 11. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board of Directors.

Art. 12. Delegation of Powers.

12.1 The Board of Directors may delegate part of its powers to one or more of its members. It may further appoint proxies for specific transactions and revoke such appointments at any time.

12.2 The Board of Directors may entrust the daily management of the Company's business to one or more persons, whether directors or not.

12.3 The Company shall be bound towards third parties by the sole signatures of one director in all matters or the single signature of any person to whom such signatory power has been granted by the Board of Directors, but only within the limits of such power.

Art. 13. Indemnification.

13.1 The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

13.2 In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 14. Audit.

14.1 The audit of the Company's annual accounts shall be entrusted to one or several external auditors (réviseurs d'entreprises), appointed by the General Meeting which shall fix their number, remuneration, and their term of office.

14.2 They may be re-elected and removed at any time.

Art. 15. Confidentiality. Any member of the Board of Directors and whoever called to participate in the Meetings of the Board of Directors, even after cessation of his functions, has the duty to keep secrecy on all information on the Company he disposes of and the divulgence of which would be harmful or would risk to be harmful to the interests of the Company, to the exception of those cases where such divulgence of sensible information is prescribed or allowed by law or decree applicable to public limited companies (sociétés anonymes) or where such divulgence is in the public interest as defined by the law and the jurisdiction of the Grand Duchy of Luxemburg.

Chapter IV. General meetings of Shareholders

Art. 16. Powers of the General Meeting of Shareholders. The General Meeting properly constituted represents the entire body of shareholders. It has the powers conferred upon it by the Law and these Articles.

Art. 17. Annual General Meeting of Shareholders - Other General Meetings.

17.1 The annual general meeting of shareholders (the Annual General Meeting) of shareholders shall be held each year on 30 June, at 3:00pm (Central European Time). General Meetings of Shareholders may be convened by the Board of Directors. Shareholders that represent alone or in aggregate at least 10% of the issued share capital may, pursuant to the Companies Act 1915, request the Board of Directors to convene a General Meeting of Shareholders, the request being made in writing with an indication of the agenda. The Board of Directors must then convene the General Meeting of Shareholders within a period of one month starting on the date of receipt of the written request from the Shareholders. An extraordinary General Meeting of Shareholders can be held whenever the Board of Directors deems it necessary. The Board of Directors shall determine the items on the agenda of such meeting. The Annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the director, or in case of plurality of directors the Board of Directors, exceptional circumstances so require. However, the Annual General Meeting shall never be held in the United Kingdom.

17.2 Notices for every General Meeting of Shareholders shall be published twice, with a minimal interval of eight days, the last notice having to be published eight days before the General Meeting of Shareholders in a Luxembourg national daily newspaper and the Luxembourg official gazette. The convening notices shall also be sent to the registered shareholders of the Company by registered mail at least eight days before the General Meeting of Shareholders.

17.3 At the Annual General Meeting of shareholders, the shareholders shall consider the following matters:

- a written annual report prepared by the Board of Directors;
- an adoption of the annual accounts;
- the Company's reserves and dividend policy and any proposal to pay dividends;

- in connection with the adoption of the annual report, a formal release of the Board of Directors from legal liability under Luxembourg law for their business role over the previous year;
- an appointment and dismissal of the Board of Directors' members; and
- any proposals placed on the agenda by the Board of Directors.

17.4 Unless otherwise required by the Articles of Incorporation or Luxembourg law, all resolutions of the General Meeting of Shareholders shall in principle be adopted by an absolute majority of votes cast, no quorum being required.

17.5 However, a quorum of half of the nominal share capital of the Company and a supermajority of two-thirds of votes cast are required in respect of certain matters, some of them being listed below. If the quorum requirement of half of the nominal share capital of the Company is not met at the first General Meeting of Shareholders, then the shareholders may be re-convened to a second General Meeting of Shareholders. No quorum is required in respect of such meeting and the resolutions are adopted by a supermajority of two-thirds of the votes cast. The matters reserved to such General Meeting of shareholders are, amongst others, the following:

- the limitation or waiver of pre-emptive rights or the granting of powers to the Board of Directors to limit or waiver the pre-emptive rights of the shareholders;
- the increase or reduction of the Company's share capital; and
- the voluntary dissolution of the Company.

Art. 18. Proceedings - Vote.

18.1 General Meetings shall meet upon call of the Board of Directors or, if exceptional circumstances require so, by any two directors acting jointly.

18.2 It shall be necessary to call a General Meeting within a month whenever a group of shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital requires so by written notice. In such case, the concerned shareholders must indicate the agenda of the meeting.

18.3 The convening notices for all general meetings of the shareholders will contain the agenda of the meeting and will be published twice with an eight day interval and at least eight days before the date of the meeting in the Luxembourg Official Gazette and in a nationwide daily newspaper. Registered letters may also be sent to shareholders on record eight days before the meeting but if such registered letters are also sent while the convening notices are published according to the preceding sentence, the Board of Directors need not evidence that this formality has been complied with. The shareholders may be convened by registered letters only. In respect of shares listed on a regulated market and held in a depository system pursuant to articles 6.5, the call shall be made by the means of communicating commonly used on such market, notwithstanding the provisions of the preceding sentences.

18.4 All notices calling General Meetings must contain the agenda for such meetings.

18.5 Draft resolutions proposed for adoption by the General Meeting should be presented to the shareholders together with a justification and, in case when the resolution is proposed by another person, by a Board of Directors' opinion reasonably in advance before the General Meeting.

18.6 If all shareholders are present or represented at the General Meeting and if they state that they have been duly informed on the agenda of the General Meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

18.7 Any shareholder may act at any General Meeting by appointing in writing another person as his proxy, who need not be shareholder, which proxy may be sent to the agent or the Company by regular mail, courier or email.

18.8 If so specified in the notice calling the General Meeting and in accordance with the procedures established for this purpose by the Board of Directors, any shareholder may participate in any General Meeting by conference call, by videoconference or by other similar means of communication allowing (i) all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another, (ii) all the persons taking part at the meeting to be identified and (iii) an effective participation to the meeting being broadcasted without disruption. The Board of Directors shall set out in the convening notices the procedure of vote by remote transmission for the shareholders who attend the General Meeting of Shareholders by conference call, by videoconference or by other similar means of communication. The participation in a General Meeting by these means is equivalent to a participation in person at such General Meeting and is deemed to be held at the place where the General Meeting has been convened.

18.9 Except as otherwise required by the Law, any shareholder has the right to vote in writing by correspondence. The vote must be communicated to and received by the Company at latest until 11:59 pm of the day prior to the date of the General Meeting as set out by the convening notice. The form of vote sent to the shareholder by correspondence must indicate:

- (a) the exact reference to the shareholder exercising his right to vote in writing;
- (b) the exact reference to the General Meeting convened including the date and the place and the affirmation that the convening notice had been received and taken account of prior to the proceeding of the written vote;
- (c) the exact reference to the agenda item as communicated in the notice convening the General Meeting; and
- (d) an explicit reference to the resolutions envisaged by the notice and a clear voting statement on whether the proposed resolution shall be accepted or refused; in the case of abstention this must be expressed explicitly.

18.10 All written votes that are not received by the Company within the time limit set out in article 18.9 or that do not indicate unmistakably acceptance, refusal or abstention shall be deemed null and void.

18.11 The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a General Meeting.

18.12 At the General Meeting of Shareholders, each share confers the right to cast one vote. Each shareholder is entitled to attend the General Meeting of Shareholders either in person or through a proxy attending the meeting in person, and to address such meeting and exercise voting rights, in accordance with our Articles of Incorporation.

A shareholder shall have the right to vote shares that are subject to a right of usufruct or a right of pledge. The usufructuary or the pledgee shall, however, have the right to vote shares if so determined upon the establishment of the usufruct or pledge.

All shares in the Company carry the same voting rights.

18.13 In the case specified in article 6.5 of the Articles, the right of a shareholder to attend a General Meeting shall be verified on the basis of documents issued in accordance with the regulations applicable to the place where shares are registered.

18.14 Except as otherwise required by the Law, resolutions at a General Meeting duly convened will be passed by a simple majority of the shareholders present and voting, without any quorum requirements.

18.15 The General Meeting shall be opened by the chairman of Board of Directors or, in his absence, by another director. Such person shall proceed without delay with the election of the Chairman of the Meeting. The Chairman shall be elected by a vote of the General Meeting from amongst persons entitled to attend the Meeting put forward by shareholders present or represented at the Meeting.

18.16 Before the election of the Chairman, no other substantial or formal action can be taken.

18.17 Before commencing any deliberations, the chairman of the General Meeting shall appoint a secretary and the shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the meeting's board.

18.18 The General Meeting, upon the request of a shareholder, shall not be authorised to remove or alter items included in the agenda without the unanimous approval of all the shareholders of the Company, i.e 100% of the share capital of the Company.

18.19 The only procedural matters which may be voted upon are those relating to the conduct of the General Meeting. For the avoidance of doubt, no resolutions which could impact the exercise of shareholders' rights shall be treated as relating to procedural matters.

18.20 The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the meeting's board.

18.21 However, in case decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the chairman of the Board of Directors or any two other directors.

Chapter V. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. Financial Year. The Company's financial year shall begin on 1 January and shall terminate on 31 December of each year.

Art. 20. Annual Accounts.

20.1 Each year, at the end of the financial year, the Board of Directors will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Law.

20.2 At the latest one month prior to the Annual General Meeting, the Board of Directors will submit the Company's balance sheet and profit and loss account together with its report and such other documents as may be required by law to the external auditor who will thereupon draw up his report.

20.3 A fortnight before the Annual General Meeting, the balance sheet, the profit and loss account, the board's report, the external auditor's report and such other documents as may be required by the Law shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the shareholders during regular business hours.

Art. 21. Distribution of Profits.

21.1 The credit balance on the profit and loss account, after deduction of the general expenses, social charges, write-offs and provisions for past and future contingencies as determined by the Board of Directors represents the net profit.

21.2 Every year five (5) per cent. of the net profit will be set aside in order to build up the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued share capital.

21.3 The remaining balance of the net profit shall be at the disposal of the General Meeting.

21.4 Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the Board of Directors within the limits of the decision of the General Meeting.

21.5 Interim dividends may be paid by the Board of Directors within the conditions provided for by the Law.

21.6 The General Meeting may decide to assign profits and distributable reserves to the repayment of the nominal value of the shares without reducing the corporate capital.

Chapter VI. Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. The Company may be dissolved at any time by decision of the General Meeting deliberating in the manner required for amendments to the Articles.

Art. 23. Liquidation. In the event of the dissolution of the Company, the General Meeting, will determine the method of liquidation and nominate one or several liquidators and determine their powers.

Chapter VII. General provision

Art. 24. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the provisions of the Law.

Transitional provisions

The first business year begins today and ends on 31 December 2007.

The first Annual General Meeting will be held in 2008.

Subscription and payment

The Articles of the Company having thus been established, ASTIN CAPITAL MANAGEMENT LIMITED, prenamed, hereby declares that it subscribes to 31,000 (thirty-one thousand) shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, representing the total share capital of the Company of an amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euros).

All these 31,000 (thirty-one thousand) shares have been fully paid up by the Sole Shareholder by means of a payment in cash, so that the subscription amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euros) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, and the undersigned, and the undersigned notary by a blocking certificate issued by ING, and the notary expressly acknowledges such payments.

Statement

The notary executing this deed declares that he has verified the conditions laid down in article 26 of the Law. He confirms that these conditions have been fulfilled and he further confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Law.

Estimation of expenses

The appearing party declares that the expenses, costs, fees or charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of its formation amount approximately to EUR 2,200.-

Extraordinary general meeting of Shareholders

1. the number of directors is set at 4 (four) and that of the statutory auditor (commissaire aux comptes) at 1 (one);
2. the following persons are appointed as directors:

a) David Ummels born on 24 April 1971 in Huy Belgium, investment manager, with his address at 29 Gloucester Place, London W1U 8HX;

b) Charles Bray born on 10 August 1967 in Pennsylvania United States of America, fund manager with his address at 29 Gloucester Place London W1U 8HX, United Kingdom;

c) Oleksandr Danylyuk born on 22 July 1975 in Grigoriopol Moldova, company executive, with his address at 29 Gloucester Place, London W1U 8HX United Kingdom; and

d) John Andrew born on 24 July 1968 in Brussels Belgium, chartered accountant, with his address at 29 Gloucester Place, London W1U 8HX United Kingdom.

3. KPMG with its address at 31, allée Scheffer L-2529 Luxembourg, is appointed as statutory auditor of the Company;

4. the Company's registered office shall be at 58, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present Articles are worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

In witness whereof we, the undersigned notary, have set our hand and seal on the day and year first here above written.

The document having been read to the proxy holders of the appearing party, said proxy holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuvième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand- Duché du Luxembourg.

A comparu:

ASTIN CAPITAL MANAGEMENT LIMITED, une société de droit anglais ayant son siège social sis 29, Gloucester Place, London W1U 8HX Luxembourg et enregistrée sous le numéro 04320857 (l'Actionnaire Unique),

ici représentée par Bertrand Gérardin, avocat, en vertu d'une procuration donnée le 18 juin 2007.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante, ainsi que par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte notarié pour être soumises ensemble à la formalité de l'enregistrement.

La comparante, agissant en sa qualité respective, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont les statuts sont arrêtés comme suit:

Chapitre I^{er} . Dénomination - Siège social - Durée - Objet

Art. 1^{er} . Dénomination.

1.1 Il est formé entre les actionnaires et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions, une société anonyme prenant la dénomination de RURIK REAL ESTATE INVESTMENT S.A. (la Société).

1.2 Toute référence aux actionnaires dans les présents statuts (les Statuts et chaque article un Article) fera référence à un (1) actionnaire uniquement tant que la Société a un (1) actionnaire.

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) statuant comme en matière de changement des Statuts. Il peut être déplacé dans les limites de la commune par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration).

2.2 Le Conseil d'Administration a encore le droit de créer des bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

2.3 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec le siège, se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle restera une société luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société le mieux placé pour ce faire suivant les circonstances.

Art. 3. Objet Social.

3.1 L'objet social de la Société est:

(a) d'accomplir toutes transactions liées directement ou indirectement à l'acquisition de participations dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, ainsi qu'à l'administration, la gestion, le contrôle et le développement des ces participations;

(b) d'acquérir, développer, promouvoir, gérer, louer et/ou vendre des propriétés immobilières, directement ou indirectement, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que réaliser directement ou indirectement toutes opérations relatives à des matières immobilières incluant de manière non limitative l'activité de trustee en relation avec des propriétés immobilières;

(c) de créer, gérer, mettre en valeur et liquider un portefeuille se composant de titres et de droits intellectuels (en ce compris mais de manière non limitative des brevets et marques) de toute origine; elle peut aussi acquérir des titres et brevets par voie d'investissement, souscription, prise ferme ou option, et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement;

(d) de consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société ou toute autre société affiliée et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties; elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs;

(e) de prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, en ce compris et de manière non limitative, toutes transactions commerciales, financières, personnelles et immobilières qui sont de nature à favoriser directement ou indirectement la réalisation de son objet social; et

(f) d'emprunter de ses filiales et/ou de sociétés appartenant au même groupe que la Société et/ou de toute autre personnes ou entités sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations de toute nature.

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social - Actions - Droits et obligations des actionnaires

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) représenté par 31.000 (trente eu une mille) parts ayant chacune une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune.

5.2 Sous réserve de l'article 5.5 ci-dessous, le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit en vertu d'une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de changement des Statuts.

5.3 En conséquence, le Conseil d'Administration est autorisé à et mandaté pour:

(a) augmenter le capital social en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, libérer par voie de versements en espèces ou d'apports en nature ou par voie d'incorporation de réserves, de bénéfices reportés ou de toute autre manière, y compris l'exercice de warrants et la conversion d'obligations convertibles;

(b) fixer le lieu et la date d'émission ou des émissions successives d'actions, le prix d'émission, avec ou sans prime d'émission, la date à partir de laquelle les actions donneront lieu à des dividendes et les conditions et modalités de souscription et de libération des nouvelles actions;

(c) supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires dans le cas d'émission de nouvelles actions contre apports en espèces.

5.4 Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de constitution de la Société et elle peut être renouvelée par décision d'une assemblée générale extraordinaire quant aux actions du capital autorisé qui, d'ici là, n'auraient pas été émises par le Conseil d'Administration.

5.5 Chaque fois que le Conseil d'Administration aura procédé à une augmentation de capital telle qu'autorisée plus haut, le présent article des Statuts se trouvera modifié de manière à refléter l'augmentation intervenue, et cette modification sera constatée dans la forme prescrite par la loi par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions de la Société doivent être nominatives. Les actions de la Société ne peuvent être converties en actions au porteur.

6.2 Un registre des actions sera tenu au siège de la Société, où il pourra être consulté par chaque actionnaire. La propriété des actions sera établie par inscription dans le registre.

6.3 Des certificats constatant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront signés par le président du Conseil d'Administration ainsi que par un autre administrateur.

6.4 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

6.5 Toutefois, lorsque des actions sont inscrites au registre des actionnaires pour compte d'une ou de plusieurs personnes au nom d'un dépositaire professionnel de titres ou de tout autre dépositaire (ces professionnels ou autres dépositaires étant désignés ci-après comme Dépositaires) ou d'un sous-dépositaire désigné par un ou plusieurs Dépositaires, la Société, sous réserve d'avoir reçu de la part d'un Dépositaire auprès duquel ces actions sont tenues en compte, une attestation en bonne et due forme, permettra à ces personnes d'exercer les droits attachés à ces actions, y compris l'admission et le vote aux assemblées générales, et considérera ces personnes comme détenteurs pour les besoins de l'article 7 des statuts. Le Conseil d'Administration pourra déterminer les conditions auxquelles devront répondre ces attestations. Nonobstant ce qui précède, la Société n'effectuera des paiements en espèces, en actions ou en d'autres valeurs, au titre de dividendes ou à tout autre titre, qu'entre les mains du Dépositaire ou sous-dépositaire inscrit au registre ou conformément aux instructions de celui-ci, et ce paiement sera libératoire pour la Société.

6.6 Des certificats confirmant l'inscription au registre des actionnaires seront remis aux actionnaires et, dans le cas prévu à l'article 6.5 des statuts et sur demande, aux Dépositaires ou sous-dépositaires inscrits au registre. Sans préjudice des modalités de transfert par virement d'actions fongibles dans le cas prévu à l'article précédent des présents Statuts, la cession d'actions se fera par une déclaration de transfert écrite portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leurs mandataires justifiant des pouvoirs requis. La cession peut également être effectuée par la remise du certificat d'actions à la Société endossé au profit du cessionnaire. La Société peut accepter tout autre document, instrument, écrit ou correspondance comme preuve suffisante de la cession.

6.7 Aucune inscription ne sera faite au registre des actionnaires et aucune signification d'un transfert ne sera reconnue par la Société pendant la période débutant le cinquième jour ouvrable avant la date d'une assemblée générale et se terminant à la clôture de cette assemblée générale, à moins que la Société ne fixe une période plus courte.

6.8 Les sommes non-libérées, le cas échéant, des actions souscrites peuvent être appelées à tout moment et à la discrétion du Conseil d'Administration, à condition toutefois que les appels de fonds seront faits sur toutes les actions dans la même proportion et au même moment. Tout arriéré de paiement donnera de plein droit lieu à des intérêts de retard de dix (10) pour cent par an à partir de la date à laquelle le paiement est dû en faveur de la Société.

6.9 La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

6.10 Le Conseil d'Administration prendra toutes les décisions nécessaires dans le cadre de l'offre et /ou la cotation éventuelle d'actions de la Société sur un marché régulé, y compris l'exécution d'une convention de placement ainsi que les décisions quant à la cotation et l'inscription des actions dans le système dépositaire. Cette inscription peut aboutir à la conversion des actions en valeurs comptables aussi longtemps que les actions seront ainsi inscrites.

Art. 7. Droits et Obligations des Actionnaires.

7.1 A partir du moment où, et aussi longtemps que certaines ou toutes les actions de la Société peuvent être négociées sur un marché réglementé situé ou opérant dans un Etat membre de l'Union Européenne, toute personne physique ou morale, agissant toute seule ou de concert avec d'autres, qui acquerrait ou céderait des actions de la Société, ou toute

autre instrument financier de la Société visé par les dispositions légales applicables, doit respecter les dispositions légales applicables sur les obligations de déclarations endéans les limites temporaires fixées.

7.2 Conformément aux termes des dispositions de la loi luxembourgeoise datée du 19 mai 2006 sur les offres publiques d'achat (la Loi OPA) selon laquelle une personne physique ou morale détient, suite à sa propre acquisition ou suite à l'acquisition par des personnes agissant de concert avec elle, des actions de la Société qui, ajoutées à celles déjà détenues par cette personne et à celles détenues par des personnes agissant de concert avec elle, lui confèrent directement ou indirectement 33 1/3% (trente-trois virgule un tiers pour cent) des droits de vote dans la Société, lui donnant le contrôle de la Société, ladite personne est tenue de faire une offre dans le but de protéger les actionnaires minoritaires de la Société. Cette offre doit être adressée le plus rapidement possible à tous les détenteurs de ces actions pour toutes leurs participations.

Chapitre III. Gestion - Surveillance

Art. 8. Nomination et révocation des Administrateurs.

8.1 Aussi longtemps que la Société aura un seul actionnaire, elle sera administrée par un (1) seul administrateur. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois (3) membres. Les/L'administrateur(s) de la Société, actionnaires ou non, seront nommés par l'Assemblée Générale pour un terme ne pouvant excéder six (6) ans. Les administrateurs pourront être révoqués à tout moment à la seule discrétion de l'Assemblée Générale.

8.2 Lorsqu'une personne juridique est nommée en tant qu'administrateur de la Société (la Personne Juridique), la Personne Juridique doit nommer un représentant permanent afin d'accomplir cette tâche en son nom et pour son compte (le Représentant). Le Représentant est soumis aux mêmes conditions et obligations, et encourt la même responsabilité que s'il accomplissait cette tâche en son nom propre, sans préjudicier à la responsabilité conjointe de la Personne juridique. La Personne juridique ne peut révoquer le Représentant qu'à la condition qu'elle désigne simultanément un nouveau représentant permanent.

8.3 Les membres sortant du Conseil d'Administration sont rééligibles.

8.4 En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, démission ou autrement, les administrateurs restants peuvent se réunir et peuvent élire à la majorité un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

8.5 Toute référence au Conseil d'Administration dans les présents Statuts fait référence à l'administrateur unique (pour autant que la Société n'en ait qu'un) aussi longtemps que la Société aura un (1) Actionnaire.

Art. 9. Réunions du Conseil d'Administration - Conflits d'intérêts.

9.1 Le Conseil d'Administration élit un président parmi ses membres. Il peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

9.2 Le président présidera toutes les Assemblées Générales et toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, le Conseil d'Administration choisira une autre personne en tant que président pro tempore à la majorité des votes des membres présents ou représentés.

9.3 Tout administrateur a le droit d'accéder sur demande à toute information transmise au Conseil d'Administration à tout moment.

9.4 Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le président ou, à son défaut, par deux autres membres du Conseil d'Administration.

9.5 Le Conseil d'Administration se réunira aussi souvent que l'exigent les intérêts de la Société ou la Loi, ou à la demande de deux administrateurs au moins (ou d'un administrateur dans le cas où la Société n'en possède qu'un).

9.6 Les administrateurs sont convoqués séparément à chaque réunion du Conseil d'Administration. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, le délai de convocation sera d'au moins huit (8) jours.

9.7 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou représentés.

9.8 Les réunions sont tenues au lieu, jour et heure spécifiés sur la convocation.

9.9 Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque administrateur donné par lettre et envoyé par courrier simple, par coursier ou par e-mail à la Société. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une période et à un endroit dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du Conseil d'Administration.

9.10 Chaque administrateur peut agir à une réunion en nommant comme son mandataire un autre administrateur par lettre, téléfax, télégramme ou télex. La procuration signée peut être envoyée au mandataire ou au Conseil d'Administration par courrier simple, par coursier ou par e-mail.

9.11 Un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux administrateurs participent à la réunion.

9.12 Tout administrateur peut participer aux réunions du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet (i) que toutes les personnes

participant au Conseil d'Administration puissent s'entendre et se parler mutuellement, (ii) que tous les participants à la réunion puissent être identifiés et (iii) qu'une participation effective à la réunion soit diffusée sans interruption. La participation à une réunion par les moyens précités, est équivalente à une participation en personne à la dite réunion qui est censée se tenir au siège social de la Société.

9.13 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si un quorum consistant en la moitié de ses membres soit présent ou représenté.

9.14 Toutes les résolutions du Conseil d'Administration requièrent la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés aux réunions du Conseil d'Administration lorsque les exigences du quorum telles que décrites dans le présent article sont satisfaites. En cas d'égalité, le Président aura une voie prépondérante.

9.15 Dans les situations d'urgence, le Conseil d'Administration peut prendre des décisions par écrit. Ces décisions sont aussi valables que si elles avaient été prises par une réunion du Conseil d'Administration, pour autant qu'elles aient été approuvées et signées par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. De telles approbations et signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur des copies multiples d'un seul et même procès-verbal et peuvent être envoyées à l'attention du Conseil d'Administration de la Société par courrier simple, par coursier ou par e-mail dans le but de constituer une résolution valablement adoptée par le Conseil d'Administration, pour autant que dans ce dernier cas le document original du procès-verbal signé soit envoyé à la Société peu de temps après.

9.16 Un administrateur ayant un intérêt personnel contraire à celui de la Société dans une matière soumise à l'accord du Conseil d'Administration sera obligé d'en informer le Conseil d'Administration et il en sera fait état dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra participer à cette délibération du conseil. A la prochaine Assemblée Générale, avant tout autre vote, les actionnaires seront informés des cas dans lesquels un administrateur avait un intérêt personnel contraire à celui de la Société.

9.17 Toutefois, dans le cas d'un administrateur unique, le conflit doit uniquement être mentionné au sein d'un recueil des opérations entre l'administrateur concerné et la Société, mais l'administrateur peut continuer à participer aux opérations courantes du Conseil d'Administration.

9.18 Les articles 9.16 et 9.17 des Statuts ne sont pas applicables si les décisions du Conseil d'Administration ou celles prises par l'administrateur se rapportent à des transactions courantes conclues dans les conditions normales du marché.

9.19 Au cas où un quorum du Conseil d'Administration ne peut être atteint en raison d'un conflit d'intérêts, les décisions prises par la majorité requise des autres membres du Conseil d'Administration présents ou représentés et votants à cette réunion seront réputées valables.

9.20 Les réunions du Conseil d'Administration pourront être temporairement tenues à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cependant, les réunions du Conseil d'Administration ne pourront jamais être tenues au Royaume Uni.

9.21 Aucun contrat ni aucune transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs des administrateurs ou directeurs de la Société ont un intérêt personnel dans, ou sont administrateurs, associés, directeurs ou employés d'une telle société ou entité. Tout administrateur qui serait administrateur, directeur ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires ne pourra, pour la seule raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Art. 10. Règlement et décisions du Conseil d'Administration.

10.1 Le Conseil d'Administration adoptera un règlement interne énonçant d'autres principes relatifs à son fonctionnement.

10.2 Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux insérés dans des registres spéciaux et signés par le président ou, à son défaut, par deux autres membres du Conseil d'Administration. Toutes procurations y resteront annexées.

10.4 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président ou par deux autres administrateurs.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est pourvu des pouvoirs les plus larges d'accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration peut déléguer une partie ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut par ailleurs conférer des pouvoirs pour des transactions déterminées et révoquer de tels pouvoirs à tout moment.

12.2 Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à une ou plusieurs personnes, administrateurs ou non.

12.3 En toutes circonstances, la Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature unique d'un seul administrateur ou la signature unique de tout fondé de pouvoir spéciaux auquel un tels pouvoir de signature a été conféré par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui lui aura été conféré.

Art. 13. Indemnisation.

13.1 La Société peut indemniser tout administrateur ou directeur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un administrateur ou directeur de la Société ou, à la requête de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté concernant des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion.

13.2 En cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il peut prétendre.

Art. 14. Révision des comptes.

14.1 La révision des comptes annuels de la Société est confiée à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprise nommé(s) par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2 Les réviseurs d'entreprise sont rééligibles et révocables à tout moment.

Art. 15. Confidentialité. Tout membre du Conseil d'Administration et toute personne appelée à participer aux Réunions du Conseil d'Administration, même après cessation de ses fonctions, est tenu de respecter les règles de confidentialité concernant toutes informations sur la Société dont il dispose et dont la divulgation nuirait ou risquerait de nuire aux intérêts de la Société, à l'exception des cas dans lesquels une telle divulgation d'informations importantes est prescrite ou autorisée par la loi ou par un décret applicable aux sociétés anonymes, ou lorsque ladite divulgation relève de l'intérêt public tel que défini par la loi et les juridictions du Grand Duché de Luxembourg.

Chapitre IV. Assemblées Générales des Actionnaires

Art. 16. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle dispose des pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi et les Statuts.

Art. 17. Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires Autres Assemblées Générales.

17.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires) se réunit au siège de la Société ou à un autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations le 30 juin de chaque année à 15 heures CET (Central European Time). L'Assemblée Générale peut être convoquée par le Conseil d'Administration. Les Actionnaires qui représentent 10% au moins du capital souscrit en conformité avec la Loi, peuvent demander au Conseil d'Administration de convoquer une Assemblée Générale, la demande doit être faite par écrit et mentionner un ordre du jour. Le Conseil d'Administration doit alors convoquer le/ les actionnaire(s) dans une période de 1 (un) mois à compter de la date de réception de la demande écrite du/ des actionnaire(s). Une Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires peut être tenue chaque fois que le Conseil d'Administration le considérera nécessaire. Le Conseil d'Administration devra en déterminer les points à l'ordre du jour. L'Assemblée Générale Annuelle pourra se tenir à l'étranger si l'administrateur ou en cas de pluralité d'administrateurs le Conseil d'Administration, constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent. Cependant, l'Assemblée Générale Annuelle ne pourra jamais être tenue au Royaume Uni.

17.2 Une convocation à chaque Assemblée Générale des Actionnaires devra être publiée deux fois, avec une intervalle minimum de 8 (huit) jours, la dernière notification devant être publiée 8 (huit) jours avant l'Assemblée Générale des Actionnaires dans un journal officiel ou au Mémorial C, recueil des sociétés et associations. Les convocations doivent être envoyées aux actionnaires nominatifs de la Société par lettre recommandée 8 (huit) jours avant l'Assemblée Générale des Actionnaires.

17.3 Lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires, les actionnaires sont tenus de prendre en compte les points suivants:

- un rapport écrit annuel préparé par le Conseil d'Administration;
- une adoption des comptes annuels;
- les réserves de la Société ainsi que la politique applicable en matière de dividende ainsi que toute proposition d'attribuer des dividendes;
- la nomination et révocation des membres du Conseil d'Administration; et
- toute autre proposition mise à l'ordre du jour par le Conseil d'Administration.

17.4 A moins qu'il n'en soit requis autrement par les Statuts, toutes les résolutions adoptées par l'Assemblée Générale des Actionnaires doivent en principe être adoptées à la majorité simple sans qu'un quorum de présence ne soit nécessaire.

17.5 Cependant, un quorum équivalent à la moitié des actions de la Société et à une super majorité des 2/3 (deux-tiers) des votes est requise dans les cas spéciaux énoncés ci-dessous. Si la condition de quorum de la moitié du capital social de la Société n'est pas remplie lors de la première Assemblée Générale des Actionnaires, ceux-ci pourront convenir d'une seconde assemblée. Aucun quorum n'est requis en rapport avec de telles assemblées et les résolutions sont ad-

optées à la super-majorité des 2/3 (deux-tiers) des votes exprimés. Les matières réservées à de tels Assemblées Générale des Actionnaires sont, entre autres, les suivantes:

- la limitation ou abandon de son droit de préemption ou l'attribution de pouvoirs du Conseil d'Administration afin de limiter ou abandonner les droits de préemption des actionnaires;
- l'augmentation ou la réduction du capital social de la Société, et
- la dissolution volontaire de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote.

18.1 Les Assemblées Générales sont convoquées par le Conseil d'Administration ou, si des circonstances exceptionnelles l'exigent, par deux administrateurs agissant conjointement.

18.2 L'Assemblée Générale devra être convoquée dans un délai d'un mois lorsqu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un dixième du capital souscrit le requiert par écrit. Dans ce cas, les actionnaires concernés devront indiquer l'ordre du jour.

18.3 Les convocations à toutes les assemblées générales des actionnaires devront contenir l'ordre du jour de l'assemblée et seront publiées à deux reprises à huit jours d'intervalle et au minimum huit jours avant la date de l'assemblée dans le Journal Officiel luxembourgeois ainsi que dans un quotidien de portée nationale. Des courriers recommandés pourront également être envoyés aux actionnaires pour rappel dans un délai de huit jours avant l'assemblée, toutefois si l'envoi desdits courriers recommandés a lieu en même temps que la publication des convocations conformément aux précédentes, le Conseil d'Administration n'aura pas besoin de prouver que cette formalité a été accomplie. Les actionnaires pourront être convoqués par courrier recommandé uniquement. Concernant les actions cotées sur un marché régulé et inscrites dans un système dépositaire conformément aux articles 6.5, la convocation sera effectuée conformément aux pratiques courantes sur un tel marché, nonobstant les dispositions précédentes.

18.4 Les convocations doivent contenir l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

18.5 Un projet des décisions proposées pour être adoptées par l'Assemblée Générale devra être présenté aux actionnaires accompagné de leur justification dans un délai raisonnable avant l'Assemblée Générale et, dans l'éventualité où une décision serait proposée par une autre personne, elle devra être accompagnée d'un avis du Conseil d'Administration.

18.6 Chaque fois que l'ensemble des actionnaires est présent ou représenté et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'Assemblée Générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

18.7 Tout actionnaire peut agir à toute Assemblée Générale en personne ou par un mandataire nommé par écrit, actionnaire ou non, dont la procuration pourra être envoyée au mandataire ou à la Société par courrier simple, coursier ou e-mail.

18.8 Dans l'éventualité où cela est indiqué dans la convocation à l'Assemblée Générale et conformément aux procédures établies à cette fin par le Conseil d'Administration, tout actionnaire peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication analogue permettant (i) à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, (ii) d'être identifiées et (iii) permettant à la participation effective à l'assemblée d'être diffusée sans interruption. Le Conseil d'Administration doit préciser dans les convocations la procédure de vote par transmission à distance pour les actionnaires qui assistent à l'Assemblée Générale des Actionnaires par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout autre moyen similaire de communication. Toute participation à une Assemblée Générale par ces moyens équivaut à une participation en personne à ladite Assemblée Générale et est réputée s'être tenue au lieu où l'Assemblée Générale a été convoquée.

18.9 Sauf prescription contraire de la Loi, tout actionnaire est autorisé à voter par courrier écrit. Le vote doit être communiqué et reçu par la Société au plus tard à 23.59 heures du jour précédant la date de l'Assemblée Générale, tel qu'indiqué dans la convocation. Le bulletin de vote envoyé à l'actionnaire par courrier doit indiquer les éléments suivants:

- (a) la référence exacte à l'actionnaire exerçant son droit de vote par écrit;
 - (b) la référence exacte à l'Assemblée Générale convoquée, comprenant la date et le lieu, ainsi que l'accusé de réception de la convocation et la confirmation que la convocation a été prise en compte avant de procéder au vote par écrit;
 - (c) la référence exacte aux points de l'ordre du jour tel que communiqué dans la convocation à l'Assemblée Générale;
- et

(d) une référence explicite aux décisions envisagées par la convocation et un vote clair indiquant si la résolution proposée doit être acceptée ou refusée. En cas d'abstention, l'abstention doit être expressément indiquée.

18.10 Tous les votes par écrit qui n'ont pas été reçus par la Société dans le délai indiqué à l'article 18.9 ou qui n'indiquent pas explicitement l'acceptation, le refus ou l'abstention seront considérés comme nuls et non avenus.

18.11 Le Conseil d'Administration fixera les conditions requises pour prendre part aux Assemblées Générales.

18.12 Lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires, chaque action confère à son détenteur 1 (une) voix. Chaque actionnaire est en droit de participer à une Assemblée Générale en personne ou de se faire représenter par une personne. Il exerce ses droits de votes, en respect des Statuts.

Une actionnaire doit avoir le droit de voter les parts qu'il détient sujettes à un usufruit ou un droit d'usufruit ou de gage. L'usufruitier ou le gagiste auront, cependant la possibilité de voter leur part suivant que ce droit leur est accordé par le contrat portant sur l'usufruit ou le gage.

Toutes les parts de la Société portent avec elles les mêmes droits de vote.

18.13 Dans le cas spécifié à l'article 6.5 des Statuts, le droit d'un actionnaire d'assister à une Assemblée Générale doit être vérifié sur la base de documents émis conformément aux dispositions applicables à l'endroit auquel les actions sont enregistrées.

18.14 Excepté dans les cas prévus par la Loi, les résolutions des Assemblées Générales dûment convoquées seront valablement prises par la majorité simple des actionnaires présents et votant, sans qu'un quorum ne soit requis.

18.15 L'Assemblée Générale sera ouverte par le président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un autre administrateur. Cette personne devra immédiatement procéder à l'élection du Président de l'Assemblée. Le Président sera élu via un vote de l'Assemblée Générale parmi les personnes habilitées à assister à l'Assemblée par les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

18.16 Aucune autre démarche formelle ou substantielle ne peut être entreprise avant l'élection du Président.

18.17 Avant le commencement de toute délibération, le président de l'Assemblée Générale nomme un secrétaire et les actionnaires désignent un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur constituent ensemble le bureau de l'Assemblée Générale.

18.18 L'Assemblée Générale n'est pas autorisée, sur demande d'un actionnaire, à supprimer ou modifier des termes figurant dans l'ordre du jour sans l'accord unanime de tous les actionnaires de la Société, c'est-à-dire 100 % du capital social de la Société.

18.19 Les seules matières procédurales pouvant être abordées sont celles liées à la tenue de l'Assemblée Générale. Afin d'écartier tout doute, aucune résolution susceptible d'avoir des répercussions sur l'exercice des droits des actionnaires ne sera traitée en tant que matière procédurales.

18.20 Les procès-verbaux de l'Assemblée Générale seront signés par les membres du bureau.

18.21 Cependant et au cas où des décisions de l'Assemblée Générale devraient être certifiées, des copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du Conseil d'Administration ou par deux autres administrateurs.

Chapitre V. Année sociale - Comptes annuels - Répartition des bénéfices

Art. 19. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Comptes Annuels.

20.1 Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil d'Administration dressera les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi.

20.2 Le Conseil d'Administration soumettra au plus tard un mois avant l'Assemblée Générale Annuelle le bilan et le compte de pertes et profits accompagnés du rapport et des documents afférents tels que prescrits par la loi, à l'examen d'un réviseur d'entreprise, qui rédigera sur cette base son rapport de révision.

20.3 Le bilan, le compte de pertes et profits, le rapport du Conseil d'Administration, le rapport du réviseur d'entreprise ainsi que tous les autres documents requis par la Loi seront déposés au siège social de la Société au moins quinze (15) jours avant l'Assemblée Générale Annuelle. Ces documents seront à la disposition des actionnaires qui pourront les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

Art. 21. Répartition des Bénéfices.

21.1 Le bénéfice net est représenté par le solde créditeur du compte des pertes et profits après déduction des frais généraux, des charges sociales, des amortissements et provisions pour risques passés et futurs, tels que déterminés par le Conseil d'Administration.

21.2 Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq (5) pour cent à la formation ou à l'alimentation de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix (10) pour cent du capital social émis.

21.3 L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

21.4 Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux lieux et dates déterminés par le Conseil d'Administration dans les limites de la décision de l'Assemblée Générale.

21.5 Le Conseil d'Administration est autorisé à distribuer des acomptes sur dividendes conformément aux prescriptions légales.

21.6 L'Assemblée Générale peut décider d'affecter des bénéfices et des réserves distribuables au reversement de la valeur nominale des actions sans réduire le capital social.

Chapitre VI. Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. La Société peut être dissoute à tout moment par une décision de l'Assemblée Générale qui délibérera comme en matière de modification des Statuts.

Art. 23. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, l'Assemblée Générale décidera du mode de liquidation et nommera un ou plusieurs liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs.

Chapitre VII. Dispositions générales

Art. 24. Pour tous les points qui ne sont pas régis par les Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2007.

La première Assemblée Générale Annuelle se tiendra en 2008.

Souscription

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, ASTIN CAPITAL MANAGEMENT LIMITED, susmentionnée, déclare souscrire les 31.000 (trente et une mille) actions représentant la totalité du capital social d'une valeur de EUR 1,- (un Euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de 31.000,- (trente et un mille Euros).

Toutes ces actions sont entièrement souscrites par l'Actionnaire Unique, afin qu'un montant de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) soit à l'entière et libre disposition de la Société, preuve de quoi a été apportée par le notaire par un certificat de blocage dressé par la banque ING ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant constate expressément un tel paiement.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi de 1915.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de EUR 2.200,-.

Décisions des Actionnaires prises en Assemblée Générale Extraordinaire

Le comparant prénommé, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. le nombre d'administrateurs est fixé à 4 (quatre) et le nombre de commissaires aux comptes est fixé à 1 (un):

2. les personnes suivantes sont nommées en tant que administrateurs ayant un pouvoir de signature:

a) David Ummels né le 24 avril 1971 à Huy Belgique, analyste financier ayant comme résidence professionnelle 29 Gloucester Place Londres W1U 8HX Royaume-Uni;

b) Charles Bray né le 10 août 1967 en Pennsylvanie Etats-Unis d'Amérique, manager ayant comme résidence professionnelle 29 Gloucester Place Londres W1U 8HX Royaume Uni;

c) Oleksandr Danylyuk né le 22 juillet 1975 à Grigoriopol, agent de société ayant comme résidence professionnelle 29 Gloucester Place Londres W1U 8HX Royaume Uni; et

d) John Andrew né le 24 juillet 1968 à Bruxelles Belgique, comptable ayant comme résidence professionnelle 29 Gloucester Place Londres W1U 8HX Royaume Uni.

3. KPMG, dont le siège social se situe 31, allée Scheffer L-2529 Luxembourg est nommé en tant que commissaire aux comptes de la Société;

4. le siège social de la société est fixé au 58, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en Anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Gérardin, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, Relation: LAC/2007/14774. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007076228/242/881.

(070083300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Magnard Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 52.671.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007077349/304/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08762. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Elia Peintures s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5485 Wormeldange, 48, rue Hiel.

R.C.S. Luxembourg B 80.135.

Im Jahre zweitausendundsieben, am zweiten März.

Vor dem unterzeichnenden Notar Maître Martine Schaeffer, mit Amtssitz in Remich.

Sind erschienen:

1. Herr Adrian Mörsch, Malermeister, geboren in Orscholz (Deutschland) am 25. Juni 1961, wohnhaft in D-54441 Kastel-Staadt, Matthias-Rommelfangerstraße 22;

2. Frau Heike Elisabeth Müller, Kauffrau, geboren in Trier (Deutschland) am 7. August 1969, Ehefrau von Herrn Adrian Mörsch, wohnhaft in D-54441 Kastel-Staadt, Matthias-Rommelfangerstraße 22.

Welche Kompargenten erklären, dass sie alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung ELIA PEINTURES S.à r.l. mit Sitz in L-5485 Wormeldange, 48, rue Hiel, sind, welche gegründet wurde gemäss Urkunde, aufgenommen durch den Notar Jean-Paul Hencks, mit Amtssitz in Luxemburg am 21. Dezember 2000, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 665 vom 23. August 2001 und deren Statuten zum letzten Mal abgeändert wurden gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Alphonse Lentz, mit damalligem Amtssitz in Remich, am 16. September 2004, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1242 vom 3. Dezember 2004. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile zu je fünfundzwanzig Euro (25,- EUR).

Dies erläutert, haben die Kompargenten sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und haben den amtierenden Notar ersucht, folgenden Beschluss, den sie einstimmig gefasst haben, zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschließen den Gesellschaftszweck zu erweitern und Artikel 3 einen neuen zweiten Absatz hinzuzufügen, welcher folgenden Wortlaut haben wird:

« **Art. 3. neuer zweiter Absatz.** Außerdem hat die Gesellschaft die Bauunternehmung, Gipser- und Stukkateurarbeiten sowie Malerarbeiten und Raumaustattung zum Zweck.»

Zweiter Beschluss

Zum neuen technischen Geschäftsführer der Gesellschaft, wird Herr Sven Benjamin Mörsch, Diplom Bauingenieur, geboren in Saarburg (Deutschland) am 18. September 1979, wohnhaft in D-54441 Taben-Rodt, Am Rodter Fels 25, ernannt.

Der Rücktritt des früheren technischen Geschäftsführers Herr Bernd Walzer wird angenommen und demselben wird Entlastung für seine bisherige Tätigkeit erteilt.

Die Gesellschaft wird bei allen Transaktionen durch die gemeinsame Unterschrift des administrativen und des technischen Geschäftsführers vertreten. Die Gesellschaft kann durch alleinige Unterschrift des administrativen Geschäftsführers bis zu einem Betrag von 5.000,- € vertreten werden.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Remich, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an die Erschienenen, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: A. Mörsch, H. Müller, S. Mörsch, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 6 mars 2007, REM/2007/460. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mai 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007076741/5770/47.

(070083884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Sonica Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 55.709.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

Pour SONICA INVESTMENTS S.A.

Signature

Référence de publication: 2007077270/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08777. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

LDC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 65.239.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg le 21 mai 2007 à 11.00 heures
Omissis

Septième résolution

Le mandat des membres du conseil d'administration arrivant à échéance, l'assemblée générale décide de renouveler leur mandat jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Le conseil d'administration a donc la teneur suivante:

Administrateurs:

- Massimo Dal Checco, entrepreneur, demeurant à Milano (Italie), Via Matteo Bandello n.5, Italie,
- Marco Sterzi, Conseiller économique, demeurant au 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg,
- Xavier Mangiullo, employé privé, demeurant au 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg,

Commissaire aux comptes:

- Francesca Docchio, employée privée, demeurant au 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg,

Luxembourg, le 21 mai 2007.

Pour copie conforme

Pour le Conseil d'Administration

M. Sterzi

Administrateur

Référence de publication: 2007074737/1142/26.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07544. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

Intrapack Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 56.840.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

Pour INTRAPACK HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007077262/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08794. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Shady International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 95.864.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

Pour SHADY INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2007077263/2741/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08792. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Aquila S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 10.052.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 8 juin 2007 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Henri Grisius, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill
L-1340 Luxembourg;

- Monsieur Laurent Heiliger, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, place Winston
Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

L'assemblée générale du 8 juin 2007 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, RCS Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 8 juin 2007.

Pour AQUILA S.A. Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2007074738/833/23.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF06779. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

Prologis France II Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 67.608.

Le bilan des résultats au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2007.

ProLogis DIRECTORSHIP Sàrl

Gérant

P. Cassells

Gérant

Référence de publication: 2007075813/1127/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007, réf. LSO-CF04862. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

ProLogis France VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 69.895.

Le bilan des résultats au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2007.

ProLogis DIRECTORSHIP Sàrl

Gérant

P.Cassells

Gérant

Référence de publication: 2007075814/1127/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007, réf. LSO-CF04860. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Lloyds TSB Bank plc, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 27.749.

Dépôt du bilan au 31 décembre 2006 de la personne morale de droit étranger a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2007.

LLOYDS TSB BANK PLC

A. Doremus / J. Nennig

Head of Operations & IT / Head of Business Support

Référence de publication: 2007077561/1323/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07744. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Alcina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6750 Grevenmacher, 6, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 129.072.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendsieben, am elften Juni.

Vor Notar Jean-Paul Hencks, im Amtssitze zu Luxemburg,

erschienen:

1) Die Gesellschaft DAIRO HOLDING S.A., Aktiengesellschaft, mit Sitz in L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg, Sektion B unter der Nummer 48.933,

hier vertreten durch zwei seiner Verwaltungsratsmitglieder:

a) Frau Marie-Paul Van Waelem, administrateur de sociétés, beruflich wohnhaft in Luxembourg.

b) Herrn Willem Hendrik Macleanen, Diplomkaufmann, wohnhaft in Grevenmacher.

2) Die Gesellschaft INLAND NAVIGATION LUXEMBOURG S.A., abgekürzt INL S.A., mit Sitz in 7, Op Flohr, L-6726 Grevenmacher,

hier vertreten durch seinen Delegierten des Verwaltungsrates Herrn Willem H. Macleanen, Diplomkaufmann, wohnhaft in Grevenmacher.

Vorbenannte Kompartenten, vertreten wie vorerwähnt, ersuchten den amtierenden Notar, die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu dokumentieren:

Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

Art. 1. Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung ALCINA S.A. gegründet.

Art. 2. Sitz der Gesellschaft ist Grevenmacher.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbeschränkte Dauer errichtet.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist die Ausübung der Binnenschifffahrt jeder Art.

Die Gesellschaft wird alle zur Wahrung ihrer Rechte gebotenen Massnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, welche ihrem Zweck entsprechen oder diesen fördern.

Ausserdem kann die Gesellschaft alle anderen Operationen finanzieller, industrieller, mobiliarer und immobilärer Art ausüben, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

Die Gesellschaft kann Beteiligungen unter welcher Form auch immer, an luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften aufnehmen sowie die Verwaltung, die Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen vornehmen.

Die Gesellschaft kann beliebige Wertpapiere und Rechte erwerben, auf dem Wege einer Beteiligung, Einbringung, festen Übernahme oder Kaufoption, Verwertung oder jeder anderen beliebigen Form; sie kann teilnehmen an der Gründung, Ausdehnung und Kontrolle von allen Gesellschaften und Unternehmen und denselben jede Art von Hilfe angedeihen lassen. Sie kann Darlehen aufnehmen oder gewähren, mit oder ohne Garantie, an der Entwicklung von Gesellschaften teilhaben und alle Tätigkeiten ausüben, die ihr im Hinblick auf den Gesellschaftszweck als sinnvoll erscheinen.

Die Gesellschaft kann auch Patente oder Lizenzen und andere, davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben, verwalten und verwerten.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt zweiunddreissigtausend Euro (32.000,00 €) eingeteilt in dreihundertzwanzig (320) Aktien mit einem Nominalwert von je einhundert Euro (100,00 €), welche in voller Höhe eingezahlt sind.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

Verwaltung - Oberwachung

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen, welche von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt werden, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates frei, so kann, falls das Gesetz es erlaubt, das frei gewordene Amt vorläufig besetzt werden, unter Beachtung der dann geltenden Gesetze.

Art. 7. Der Verwaltungsrat kann unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden erwählen. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgaben.

Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann.

Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax abgeben. Fernschreiben und Telegramme müssen schriftlich bestätigt werden.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratsitzung gefasster Beschluss.

Zum ersten Mal kann die der Gesellschaftsgründung folgende ausserordentliche Generalversammlung einen Vorsitzenden und/oder einen Delegierten des Verwaltungsrats ernennen.

Art. 8. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit einfacher Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 9. Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

Art. 10. Der Verwaltungsrat hat alle Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten. Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist.

Art. 11. Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen. Die Übertragung an ein Mitglied des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Ermächtigung durch die Generalversammlung und alle Handlungen bleiben weisungsgebunden an die Generalversammlung.

Art. 12. Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, wovon eine Unterschrift die des Delegierten des Verwaltungsrates sein muss oder durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates.

Art. 13. Die Gesellschaft wird jedes Verwaltungsratsmitglied, jeden Direktor oder Handlungsbevollmächtigten, seine Erben und Rechtsnachfolger, schadlos halten für jeden Ausfall, Verlust oder Schaden (inbegriffen die Gerichtskosten eines jeden Prozesses), welcher ihm oder ihnen entstanden wäre durch Handlungen, Klagen, Rechtsstreitigkeiten oder Prozesse, an welchen er oder sie beteiligt wären in seiner oder ihrer Eigenschaft als Verwaltungsratsmitglieder, Bevollmächtigte oder Direktoren dieser Gesellschaft oder einer anderen Gesellschaft von welcher diese Gesellschaft Hauptaktionärin oder Gläubigerin wäre, es sei denn, die betreffenden Personen wären schlussendlich wegen schwerer Nachlässigkeit oder schlechter Verwaltung verurteilt worden. Bei einem aussergerichtlichen Vergleich erfolgt eine solche Entschädigung nur dann, wenn der Rechtsbeistand dieser Gesellschaft ihr bestätigt hat, dass die betreffende Person nicht verantwortlich ist wegen schwerer Nachlässigkeit oder schlechter Verwaltung. Dieser Schadenersatzanspruch schliesst andere Rechtsansprüche der betreffenden Person nicht aus.

Art. 14. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

Generalversammlung

Art. 15. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäss den Bestimmungen des Gesetzes.

Art. 16. Die jährliche Generalversammlung tritt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen, und zwar am vierten Montag des Monats Juni eines jeden Jahres um sechzehn Uhr. Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 17. Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine ausserordentliche Generalversammlung einberufen. Sie muss innerhalb eines Monats einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens 20% des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

Art. 18. Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme.

Geschäftsjahr - Gewinnverteilung

Art. 19. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Der Verwaltungsrat erstellt den Jahresabschluss, wie gesetzlich vorgeschrieben.

Er legt diesen, mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft, spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung, den Kommissaren vor.

Art. 20. Der Bilanzüberschuss stellt nach Abzug der Unkosten und Abschreibungen den Nettogewinn der Gesellschaft dar. Von diesem Gewinn sind 5% für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Die Generalversammlung kann beschliessen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Die Generalversammlung kann, gemäss gesetzlichen Bestimmungen, Vorschüsse auf Dividenden beschliessen.

Auflösung - Liquidation

Art. 21. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

Allgemeine Bestimmungen

Art. 22. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf die späteren Änderungen.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2007.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet im Jahre 2008 statt.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Urkunde erwachsen, auf ungefähr 1.600.00 Euros.

Kapitalzeichnung

Die Aktien wurden gezeichnet wie folgt:

1) Die Gesellschaft DAIRO HOLDING S.A., vorgenannt, zweihundertvierzig Aktien	240
2) Die Gesellschaft INLAND NAVIGATION LUXEMBOURG S.A., vorgenannt, achtzig Aktien	<u>80</u>
Total: dreihundertzwanzig Aktien	320

Das gezeichnete Kapital wurde in voller Höhe eingezahlt. Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von zwei- unddreissigtausend Euro (32.000,00 €) zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von ihm ausdrücklich bestätigt wird.

Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1) Die Anschrift der Gesellschaft lautet: L-6750 Grevenmacher, 6, rue de Luxembourg, und die Postanschrift lautet B.P. 53, L-6701 Grevenmacher.

2) Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei festgelegt.

Zu Verwaltungsratsmitgliedern bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2013 stattfindet, werden ernannt:

- Herr Willem H. Macleanen, Diplomkaufmann, geboren in Haafden/Holland, am 27. Dezember 1961, wohnhaft in L-6750 Grevenmacher, 6, rue de Luxembourg,

er wird zum Delegierten des Verwaltungsrates ernannt.

- Frau Marchje W. Koster-Kwakernaak, geboren am 17. März 1955, in Reeuwijk/Holland, wohnhaft in D-54308 Langsur, 30, Friedhofstrasse.

- Herr Govert W. Macleanen, geboren am 20. August 1938, in Hurwenen/Holland, wohnhaft in NL-5327 AC Hurwenen, Waaldijk 2a.

3) Zum Kommissar für den gleichen Zeitraum wird ernannt:

Die Gesellschaft SRE SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A., mit Sitz in L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 38.937.

Worüber Urkunde, Geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung haben die Komparenten mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: M. P. Van Waelem, W. H. Macleanen, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007, LAC/2007/13393. — Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): F.Sandt.

Für Gleichlautende Ausfertigung, zum zweck der Veröffentlichung im Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Luxemburg, den 26. Juni 2007.

J.-P. Hencks.

Référence de publication: 2007076274/216/174.

(070083187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

Parc Louvigny Intermediary Holdco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 29, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 129.092.

—
STATUTES

In the year Two Thousand Seven, on the Twenty-Third day of May.

Before us Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- PARC LOUVIGNY HOLDCO S.A., a public company limited by shares (société anonyme), organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 29, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and in process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, incorporated pursuant to a deed drawn up by public notary Maître Jacques Delvaux, residing in Luxembourg, dated 23 May 2007, in process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association.

Here represented by Mr. Yohan Menna, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy established on May 23th, 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which they act, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a public limited liability company, société anonyme, which it form itself:

Art. 1. Form, name. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued a company in the form of a société anonyme, under the name of PARC LOUVIGNY INTERMEDIARY HOLDCO S.A. (the «Company»). The Company will be governed by the laws pertaining to such an entity and in particular by the law dated 10 August 1915, as amended (the «Law») as well as by the articles of association (the «Articles») which specify in articles 8.1. and 10.3. the rules applying to a one-member company.

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

3.2. The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, debentures as well as any other debt instruments.

3.3. In a general fashion it may grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies, take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

3.4. The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

Art. 4. Registered office.

4.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. The registered office may be transferred within the City of Luxembourg by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

4.2. If the board of directors considers that political, economic or social events occurred or threaten to occur which are likely to affect the normal activities at the registered office or communications from the registered office with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such measures will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such provisional transfer of the registered office remain a Luxembourg Company.

Art. 5. Capital - Shares and share certificates

5.1. Capital

The subscribed capital of the Company is set at Thirty-One Thousand Euros (EUR 31,000.-) divided into Thirty-One Thousand (31,000) ordinary shares all with a par value of One Euro (EUR 1.-) per share.

5.2. Shares

5.2.1. The shares shall be bearer or in registered form at the shareholders' choice.

5.2.2. If the shares are in registered for, the Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

5.2.3. Certificates stating such inscription may be delivered to the shareholders. Transfer of registered shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Transfer may also be effected by delivering the certificate representing the share to the Company, duly endorsed to the transferee.

Art. 6. Increase of capital. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article 16 hereof.

Art. 7. Meetings of shareholders - General

7.1. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company.

The general meeting of shareholders shall have the widest powers to adopt or ratify any action relating to the Company. In particular, the general meetings of shareholders shall have competence in all matters where the board of directors, the sole director or any two directors, as the case may be, in its/their sole discretion, desires the formal approval of the general meeting of shareholders.

7.2. The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

7.3. Each ordinary share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax or telegram or telex.

7.4. The use of video conferencing equipment and conference call shall be allowed and the shareholders using these technologies shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video or by phone. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax or telegram or telex or by telephone, provided in such latter event such vote shall be confirmed in writing. Any shareholder can also vote by correspondence, by returning a duly completed and executed form (the «form») sent by the board of directors, the sole director or any two directors, as the case may be and containing the following mentions in English:

- a) the name and address of the shareholder;
- b) the number of shares he owns;
- c) each resolution upon which a vote is required;
- d) a statement whereby the shareholder acknowledges having been informed of the resolution(s) upon which a vote is required;
- e) a box for each resolution to be considered;
- f) an invitation to tick the box corresponding to the resolutions that the shareholder wants to approve, reject or refrain from voting;
- g) a mention of the place and date of execution of the form;
- h) the signature of the form and a mention of the identity of the authorized signatory as the case may be; and
- i) the following statement:

«In case of lack of indication of vote and no box is ticked, the form is void.

The indication of contradictory votes regarding a resolution will be assimilated to a lack of indication of vote.

The form can be validly used for successive meetings convened on the same day.

Votes by correspondence are taken into account only if the form is received by the Company at least two days before the meeting.

A shareholder cannot send to the Company a proxy and the form for the same meeting. However, should those two documents be received by the Company, only the vote expressed in the form will be taken into account.»

7.5. Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

7.6. The board of directors, the sole director or any two directors, as the case may be may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

7.7. If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 8. Board of directors

8.1. The Company is managed by:

(i) in case the Company has only one shareholder: either one director, two directors, acting jointly, or a board of directors, as the shareholders may decide from time to time,

(ii) in case the Company has at least two shareholders: a board of directors composed of at least three members.

The directors do not need to be shareholders of the Company. Each time a board of directors is appointed to manage the Company, the decisions of the board of directors shall be taken collectively.

8.2. The directors shall be appointed at the annual general shareholders' meeting for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected.

8.3. A director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

8.4. In the event of one or more vacancies on the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors must appoint within thirty business days one or more successors to fill such vacancies until the next meeting of shareholders.

8.5. The members of the board of directors shall not be compensated for their services as director, unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse the directors for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board of directors.

8.6. If a company is appointed as director, it shall appoint a permanent representative who will be in charge of this mission in the name of and on behalf of the company.

This permanent representative shall be subject to the same conditions and shall incur the same civil liability (responsabilité civile) as if he/she was carrying out this mission in his/her own name and on his own behalf, without prejudice to the joint and several liability (responsabilité solidaire) of the company which is represented by him/her. This company may only remove the permanent representative from his/her position if it simultaneously appoints a replacement.

The designation and succession of the functions of the permanent representative shall be subject to the same publishing rules as if he/she carried out this mission in his own name and on his/her own behalf.

Art. 9. Procedures of meeting of the board

9.1. The board of directors may choose from among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

9.2. The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

9.3. The board of directors shall meet upon call by the chairman or any director at the place indicated in the convening notice. The convening notice, containing the agenda, shall be sent by letter (sent by express mail or special courier), telegram, telex or telefax to the domicile of the directors at least 3 (three) days before the date set for the meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice and in which case notice of at least 24 hours prior to the hour set for such meeting by telefax and/or telegram shall be sufficient. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors. All reasonable efforts will be afforded so that, sufficiently in advance of any meeting of the board of directors each director is provided with a copy of the documents and/or materials to be discussed or passed upon by the board of directors at such meeting.

9.4. Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, or telegram or telex another director as his proxy. The use of video conferencing equipment and conference call shall be allowed and the directors using this technology shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax or telegram or telex or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

9.5. The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at the meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

The vote of the chairman of the board of directors shall prevail in the case of equality of votes.

9.6. In the event that any director or officer of the Corporation may have any adverse personal interest in any transaction of the Corporation, such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transaction, and such directors', or officers' interest therein shall be reported by the board of directors to the next succeeding meeting of shareholders subject to the responsibility of the board of directors.

9.7. By exception to article 9.6., when the Company is a one-member company, the minutes of the meeting shall only mention the transaction between the Company and the director having an interest opposed to that of the Company.

9.8. Articles 9.6. and 9.7. do not apply in case the decisions to be taken by the board of directors or the sole director or the two directors as the case may be relate to standard operations concluded at arm's length.

9.9. Resolutions signed by all the members of the board of directors shall have the same effect as if as resolutions taken during a board of directors' meeting.

9.10. When the Company is a one-member company managed by one or two directors, the sole director or the directors shall have the same powers as the board of directors.

Art. 10. Minutes of meetings of the board

10.1. The resolutions of the board of directors shall be recorded in the minutes, to be signed by all the directors present or represented.

10.2. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors.

10.3. In case the Company is a one-member company, resolutions of the sole director or unanimous resolutions of two directors shall have the same authority as resolutions of the board of directors and shall be recorded in the minutes to be signed by the sole director or by the two directors, copies or extracts of which can be produced in judicial proceedings or otherwise.

Art. 11. Powers of the board

11.1. The board of directors or, as the case may be, the sole director or the two directors in case the Company is a one-member company, is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors, the sole directors or the two directors in case of a one-member company.

11.2. The board of directors or, as the case may be, the sole director or the two directors in case the Company is a one-member company, may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to one or more directors or to any person(s) whether director, shareholder or not, acting individually or jointly. In case the daily management is delegated to a director, the board of directors, the sole director or the two directors as the case may be shall annually report to the meeting of shareholders on any remuneration or advantage granted to the daily management. The board of directors or, as the case may be, the sole director or the two directors in case the Company is a one-member company, may also confer all powers and special mandates to any person who need not to be a director, appoint and dismiss all officers and employees and determine their emoluments.

Art. 12. Binding signature The Company will be bound by the joint signature of two directors of the Company, by the single signature of the managing director within the limits of the daily management or, in case the Company is a one-member company, by the signature of its sole director or by the joint signature of two directors, or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors, the sole director or the two directors as the case may be.

Art. 13. Statutory auditor The operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors as foreseen by law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors. The statutory auditors shall be appointed by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders.

Art. 14. Appropriation of profits

14.1. Legal Reserve

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

14.2. Dividends

14.2.1. The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may declare from time to time ordinary dividends without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors, the sole director or two directors as the case maybe.

14.2.2. Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors, the sole director or two directors as the case maybe and report by the statutory auditors.

Art. 15. Dissolution and liquidation.

15.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation as prescribed in Article 16 hereof.

15.2. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators named by the meeting of shareholders affecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 16. Amendment of articles. These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 17. Governing law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on Commercial Companies as amended.

Art. 18. Annual general meeting of shareholders.

18.1. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the 15th day of the month May, at 2.00 p.m.

18.2. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

18.3. Other meetings of shareholders, ordinary and extraordinary, may be held at such place and time as may be specified in the respective notice of meetings. They may be held at the registered office or in any other place.

Art. 19. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January and shall terminate on the last day of December of each year.

Transitional dispositions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31 December 2007.

The first annual general meeting of shareholders shall take place in the year 2008.

Subscription

The Articles of Incorporation having thus been established, the appearing party declares to subscribe the whole capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount	% of share capital
PARC LOUVIGNY HOLDCO S.A., prenamed	31,000	31,000	100%
Total	31,000	31,000	100%

All the shares have been paid up to the extent of One-Hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of Thirty-One Thousand Euros (31,000.- Euros) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately EUR 2,500.-.

Resolution of the sole shareholder

The above named party, representing the entire subscribed capital and considering itself as duly convoked, has immediately passed the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.

2. The following are appointed directors:

a. Mr. Jan Baldem Reinhard Mennicken, Real Estate Professional, residing at 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Germany);

b. Mr. Jobst Beckmann, Real Estate Professional, residing at 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Germany); and

c. Mr. Gerhard Wittl, Real Estate Professional, residing at 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Germany).

Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders approving the annual accounts of the year 2007.

3. Has been appointed statutory auditor:

- FACT SERVICES S.à.r.l., private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office in 22, Grand rue, L-1660 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 98.790.

The term of office will expire after the annual meeting of shareholders approving the annual accounts of the year 2007.

4. The registered office of the Company is established at 29, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

- PARC LOUVIGNY HOLDCO S.A., une société anonyme, organisée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 29, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et en cours d'inscription auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée par acte sous seing privé par devant Maître Jacques Delvaux, notaire résidant à Luxembourg, daté du 23 mai 2007, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ici représentée par M. Yohan Menna, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée respectivement donnée le 23 mai 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis du notaire instrumentant qu'il dresse l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme, dénomination. Il est ici formé par le souscripteur ci-avant désigné et tous ceux qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme, sous la dénomination de PARC LOUVIGNY INTERMEDIARY HOLDCO S.A. (la «Société»). La Société sera régie par les lois se rapportant à une telle société et en particulier par la loi du 10 août 1915, telle qu'amendée (la «Loi») ainsi que par les statuts (les «Statuts») qui spécifient aux articles 8.1. et 10.3. les règles s'appliquant à une société unipersonnelle.

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Objet.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

3.2. La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes ainsi que tous autres instruments de dettes.

3.3. D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe, prendre toutes mesures de contrôle et / ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

3.4. La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

Art. 4. Siège social.

4.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du conseil d'administration.

4.2. Lorsque le conseil d'administration détermine que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales; de telles mesures temporaires ne changent en rien la nationalité de la Société, qui restera luxembourgeoise malgré le transfert temporaire de son siège statutaire.

Art. 5. Capital - Actions et certificats d'actions.

5.1. Capital

Le capital souscrit de la Société est fixé à Trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) divisé en Trente et un mille (31.000) actions ordinaires toutes ayant une valeur nominale de Un Euro (EUR 1,-).

5.2. Actions

5.2.1. Les actions seront nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

5.2.2. Lorsque les actions sont nominatives, la Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

5.2.3. Des certificats d'inscription nominatifs pourront être délivrés aux actionnaires. La cession d'actions nominatives devra être effectuée par une déclaration de cession inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toutes personnes dûment mandatées à cet effet. Une cession pourra aussi être effectuée par le dépôt à la Société du certificat d'actions nominatives, dûment endossé en faveur du cessionnaire.

Art. 6. Augmentation de capital. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée dans les formes requises pour les modifications des présents Statuts, telles que prévues à l'Article 16 ci-après.

Art. 7. Assemblées des actionnaires - Général.

7.1. Chaque assemblée des actionnaires de la Société, régulièrement constituée, représente l'intégralité des actionnaires de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société. En particulier, l'assemblée générale des actionnaires sera compétente dans tous les domaines dans lesquels le conseil d'administration, à sa seule discrétion, souhaite une approbation formelle de l'assemblée générale des actionnaires.

7.2. Le quorum et le temps requis par la loi sont applicables aux convocations et à la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf disposition contraire dans les présents Statuts.

7.3. Chaque action ordinaire donne droit à une voix. Un actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme mandataire, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex.

7.4. L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo et conférences téléphoniques est autorisée et les actionnaires utilisant ces technologies seront présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo ou par téléphone. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit ou par télécopie ou télégramme ou télex ou par téléphone, étant entendu que dans ce dernier cas le vote devra être confirmé par écrit. Tout actionnaire peut aussi voter par correspondance, en retournant un formulaire dûment complété et signé (le «formulaire») envoyé par le conseil d'administration, l'administrateur unique ou deux administrateurs, suivant le cas et contenant les mentions suivantes en langue anglaise:

- a) le nom et l'adresse de l'actionnaire;
- b) le nombre d'actions qu'il détient;
- c) chaque résolution sur laquelle un vote est requis;
- d) une déclaration par laquelle l'actionnaire reconnaît avoir été informé de la/des résolution(s) pour lesquelles un vote est requis;
- e) une case pour chaque résolution à considérer;
- f) une invitation à cocher la case correspondant aux résolutions que l'actionnaire veut approuver, rejeter ou s'abstenir de voter;
- g) une mention de l'endroit et de la date de signature du formulaire;
- h) la signature du formulaire et une mention de l'identité du signataire autorisé selon le cas; et
- i) la déclaration suivante:

«A défaut d'indication de vote et si aucune case n'est cochée, le formulaire est nul.

L'indication de votes contradictoires au regard d'une résolution sera assimilée à une absence d'indication de vote.

Le formulaire peut être utilisé pour des assemblées successives convoquées le même jour.

Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si le formulaire parvient à la Société deux jours au moins avant la réunion de l'assemblée.

Un actionnaire ne peut pas adresser à la Société à la fois une procuration et le formulaire. Toutefois, si ces deux documents parvenaient à la Société, le vote exprimé dans le formulaire primera.»

7.5. Sauf stipulations contraires de la loi, les décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

7.6. Le conseil d'administration, l'administrateur unique ou deux administrateurs, suivant le cas, pourra/pourront déterminer toutes les autres conditions qui devront être remplies par les actionnaires pour pouvoir participer à toute assemblée des actionnaires.

7.7. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra se tenir sans convocation ni publication préalable.

Art. 8. Conseil d'administration.

8.1. La Société est administrée par:

(i) dès lors que la Société a un seul actionnaire: un administrateur, deux administrateurs, agissant conjointement, ou un conseil d'administration, tel que décidé par les actionnaires,

(ii) dès lors que la Société a au moins deux actionnaires: un conseil d'administration composé d'au moins trois membres.

Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Chaque fois qu'un conseil d'administration est nommé pour administrer la Société, les décisions du conseil d'administration doivent être prises collectivement.

8.2. Les administrateurs seront désignés lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période de six ans maximum et resteront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

8.3. Un administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les actionnaires.

8.4. En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateur, pour cause de décès, retraite ou autre, les administrateurs restants doivent désigner dans les trente jours ouvrables suivants, un ou plusieurs successeurs pour palier ces postes vacants, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

8.5. Les membres du conseil d'administration ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant qu'administrateur, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires. La Société pourra rembourser aux administrateurs les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil d'administration.

8.6. Si une personne morale est nommée administrateur, celle-ci désignera un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale.

Ce représentant sera soumis aux mêmes conditions et encourra la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne pourra révoquer son représentant permanent qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la succession des fonctions du représentant permanent seront soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Art. 9. Modalités de réunion du conseil d'administration.

9.1. Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres, un président et un vice-président. Il pourra aussi choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales.

9.2. Le président préside toutes les assemblées des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration pourront nommer un autre président pro tempore par vote à la majorité des présents à ces assemblées ou à ces réunions du conseil d'administration.

9.3. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de tout administrateur au lieu indiqué dans la convocation. La convocation contenant l'agenda doit être envoyée par lettre (courrier express ou courrier spécial), par fax, par télégramme ou par télex au domicile de chacun des administrateurs au moins 3 (trois) jours avant la date prévue de la réunion, sauf dans des circonstances d'urgence, dont la nature devra figurer dans la convocation, il suffira que la convocation soit envoyée au moins 24 heures avant l'heure fixée pour la réunion, par télex, et/ou télégramme. Cette convocation peut être levée par le consentement de chaque administrateur donné par écrit, par fax, télégramme ou télex. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions tenues aux heures et lieux indiqués dans l'emploi du temps préalablement adopté par une décision du conseil d'administration. Tout effort raisonnable sera fait pour que chaque administrateur obtienne suffisamment à l'avance de chaque réunion du conseil d'administration une copie des documents et /ou matériaux à discuter et/ou à approuver à cette réunion.

9.4. Chaque administrateur peut agir à toute réunion du conseil d'administration en nommant un autre administrateur, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex, comme son mandataire. L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo et conférences téléphoniques est autorisée et les administrateurs utilisant ces technologies sont présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo ou par téléphone. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit, télécopie, télégramme, télex ou par téléphone, dans ce dernier cas le vote doit être confirmé par écrit.

9.5. Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement, seulement si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

La voix du président du conseil d'administration sera prépondérante en cas de partage des voix.

9.6. Dans le cas où un administrateur ou fondé de pouvoir de la Société pourrait avoir un intérêt personnel opposé dans une transaction de la Société, cet administrateur ou fondé de pouvoir devra faire connaître au conseil d'administration son intérêt personnel et ne pourra délibérer ou voter une telle transaction, et le conseil d'administration devra rendre compte de l'intérêt de cet administrateur ou fondé de pouvoir, à la prochaine assemblée des actionnaires sous la responsabilité du conseil d'administration.

9.7. Par exception à l'article 9.6., lorsque la Société est une société unipersonnelle, le procès-verbal de l'assemblée ne doit mentionner que les affaires entre la Société et l'administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

9.8. Les articles 9.6. et 9.7. ne s'appliquent pas lorsque les décisions à prendre par le conseil d'administration ou l'administrateur unique ou deux administrateurs suivant le cas entrent dans le cadre d'opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

9.9. Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration auront le même effet que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration.

9.10. Lorsque la Société est une société unipersonnelle administrée par un ou deux administrateurs, l'administrateur unique ou les administrateurs aura ou auront les mêmes pouvoirs que le conseil d'administration.

Art. 10. Procès-verbaux des conseils d'administration.

10.1. Les résolutions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par tous les administrateurs présents ou représentés.

10.2. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

10.3. Si la Société est une société unipersonnelle, les résolutions prises par l'administrateur unique ou les résolutions unanimes prises par les deux administrateurs auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux, qui sont signés par l'administrateur unique ou par les deux administrateurs, et dont les copies ou extraits pourront être produits en justice ou autrement.

Art. 11. Pouvoirs du conseil d'administration.

11.1. Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique ou les deux administrateurs dans le cas d'une société unipersonnelle, est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration, de l'administrateur unique ou des deux administrateur(s) dans le cas d'une société unipersonnelle.

11.2. Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique ou les deux administrateurs dans le cas d'une société unipersonnelle, peut déléguer ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à un ou plusieurs administrateurs ou à toute(s)

personne(s) qu'elles soit / soient administrateur(s), actionnaire(s) ou pas, agissant individuellement ou collectivement. Si la gestion quotidienne est déléguée à un administrateur, le conseil d'administration, l'administrateur unique ou les deux administrateurs suivant le cas doivent chaque année faire un rapport à l'assemblée des actionnaires sur toute rémunération ou tout avantage donné à la gestion quotidienne. Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique ou les deux administrateurs dans le cas d'une société unipersonnelle peut en outre conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 12. Signature. La Société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière, ou, dans le cas d'une société unipersonnelle, par la signature de l'administrateur unique ou par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration, l'administrateur unique ou les deux administrateurs selon le cas.

Art. 13. Commissaires aux comptes. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, tel que prévu par la loi et qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. S'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes. Les commissaires aux comptes sont nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Réserve Légale

Du bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) seront alloués à la réserve requise par la loi. Ces allocations cesseront d'être obligatoires dès que, et aussi longtemps que, cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

14.2. Dividendes

14.2.1. L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, déterminera de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net et pourra déclarer de temps à autre des dividendes ordinaires sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration, l'administrateur unique ou deux administrateurs suivant le cas.

14.2.2. Des dividendes intermédiaires pourront être distribués, sous réserve des conditions prévues par la loi, sur décision du conseil d'administration, l'administrateur unique ou deux administrateurs suivant le cas et suivant rapport des commissaires aux comptes.

Art. 15. Dissolution et liquidation.

15.1. La Société pourra être dissoute à tout moment en vertu d'une décision des actionnaires prise dans les formes requises pour les modifications des Statuts, telles que décrites à l'Article 16 ci-après.

15.2. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant la dissolution, laquelle déterminera en outre leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 16. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés par l'assemblée des actionnaires selon le quorum et conditions de vote requis par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 17. Loi applicable. Pour tous les points non réglés aux présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 18. Assemblée générale annuelle.

18.1. L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg stipulé dans la convocation, le 15^e jour du mois de mai à 14.00 heures.

18.2. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale pourra être tenue à l'étranger, si de l'opinion absolue et finale du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

18.3. D'autres assemblées des actionnaires, ordinaires ou extraordinaires, pourront être tenues en lieu et place tels que spécifié dans les convocations des assemblées respectives. Elles peuvent être tenues au siège social ou à tout autre lieu.

Art. 19. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale des actionnaires se tiendra en 2008.

78719

Souscription

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, la comparante déclare souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions	Montant	% du capital social souscrit
PARC LOUVIGNY HOLDCO S.A., précitée	31.000	31.000	100%
Total	31.000	31.000	100%

Les actions ont été intégralement libérées par paiement en espèces, de sorte que la somme de Trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Évaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ EUR 2.500,-.

Résolution de l'actionnaire unique

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, a ensuite pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:
 - a. M. Jan Baldem Reinhard Mennicken, Professionnel du Secteur Immobilier (Real Estate Professional), demeurant à 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Allemagne);
 - b. M. Jobst Beckmann, Professionnel du Secteur Immobilier (Real Estate Professional), demeurant à 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Allemagne); et
 - c. M. Gerhard Wittl, Professionnel du Secteur Immobilier (Real Estate Professional), demeurant à 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Allemagne).

Leur mandat viendra à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2007.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - FACT SERVICES S.à.r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 22, Grand rue, L-1660 Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.790.

Son mandat viendra à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2007.

4. Le siège social de la société est fixé au 29, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Y. Menna, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, LAC/2007/9869. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007077027/208/557.

(070083954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Acqua Marcia International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 52.869.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

Pour ACQUA MARCIA INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2007077283/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08764. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Finsev S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 103.749.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 14 mai 2007 tenue au siège social

Première résolution

Le conseil d'administration décide de confier la surveillance de la société à la société Mazars Luxembourg.

Le mandat viendra à échéance lors de l'assemblée statutaire de l'année 2008.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

Pour copie conforme

Pour le conseil d'administration

Signature

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007074734/1142/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF08044. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

Maputo Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.287.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

Pour MAPUTO COMPANY S.A.

Signature

Référence de publication: 2007077275/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08771. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Lux-Omnia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 80.698.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2007.

Pour le conseil d'administration

G. Schneider / D. Martin

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007077319/535/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09482. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.
